

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



10^e Année

JANVIER-FÉVRIER 1954

N° 1-2

SOMMAIRE

1. Mémorial (mois de janvier)	2
2. Mémorial (mois de février)	2
3. Chambre des Députés (mois de janvier)	2
4. Chambre des Députés (mois de février)	3
5. La Fête Nationale Luxembourgeoise	4
6. La Naissance et le Baptême de la Princesse Marie-Astrid	8
7. La Politique étrangère du Gouvernement	10
8. M. Joseph Bech, Docteur honoris causa de l'Université de Louvain	19
9. La Réunion du Comité des Ministres de Benelux à Bruxelles	24
10. Nouvelles diverses	25
11. Nouvelles diplomatiques	26
12. Nouvelles de la Cour	28
13. Le Mois en Luxembourg (mois de janvier).	29
14. Le Mois en Luxembourg (mois de février).	32

SERVICE INFORMATION ET PRESSE
18, RUE ALDRINGER
LUXEMBOURG

Mémorial (mois de janvier)

Ministère de l'Education physique.

Un arrêté ministériel du 20 janvier 1954 a pour objet le contrôle médical et psychologique des activités physiques et sportives.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un arrêté grand-ducal du 10 décembre 1953 organise le contrôle des substances et préparations antibiotiques.

Mémorial (mois de février)

Ministère d'Etat.

Un communiqué du Gouvernement du 17 février 1954 porte à la connaissance du public la nouvelle de la naissance de la princesse Marie-Astrid.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 26 janvier 1954 approuve la Convention entre les Etats Parties au Traité de

l'Atlantique sur le Statut de leurs Forces et de la Déclaration des Gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois, signées à Londres, le 19 juin 1951.

Une loi du même jour approuve le Traité, signé à La Haye, le 11 mai 1951, entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas et visant à introduire une loi uniforme relative au droit international privé.

Chambre des Députés (mois de janvier)

7 janvier: Réunion d'une Section centrale (N° 467).

8 janvier: Réunion d'une Section centrale (N° 454).

12 janvier: 9^e séance publique. — Commémoration en souvenir de feu M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant approbation de la Convention entre les Etats Parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le Statut de leurs Forces et de la Déclaration des Gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois, signées à Londres, le 19 juin 1951 (N° 485). Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Lecture d'une proposition de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant approbation du Traité signé à La Haye le 11 mai 1951 entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas et visant à introduire une loi uniforme relative au droit international privé (N° 422). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion d'une Section centrale (N° 422).

14 janvier: Réunion d'une Section centrale (N° 470).

19 janvier: Réunion de la Commission de Travail.

Réunion d'une Section centrale (N° 403).

20 janvier: Réunion d'une Section centrale (N° 470).

26 janvier: 10^e séance publique. — Analyse des pièces. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi portant modification et coordination de l'arrêté grand-ducal du 30 septembre 1939 portant institution de tribunaux arbitraux en matière de bail à loyer, de l'arrêté grand-ducal du 24 décembre 1945 et de la loi du 21 mars 1947 concernant la fixation des loyers, de la loi du 28 juin 1946 ayant pour objet de remédier à la pénurie des logements, de la loi du 30 octobre 1948 concernant la protection des personnes condamnées à déguerpir de leur logement et de la loi du 20 juillet 1950 portant modification desdits arrêtés et lois (N° 470). Rapport de la section centrale. Discussion générale.

Réunion d'une Section centrale (N° 490).

27 janvier: 11^e séance publique. — Projet de loi portant modification et coordination de l'arrêté grand-ducal du 30 septembre 1939 portant institution de tribunaux arbitraux en matière de bail à loyer, de l'arrêté grand-ducal du 24 décembre 1945 et de la loi du 21 mars 1947 concernant la fixation des loyers, de la loi du 28 juin 1946 ayant pour objet de remédier à la pénurie des logements, de la loi du 30 octobre 1948 concernant la

protection des personnes condamnées à déguerpir de leur logement et de la loi du 20 juillet 1950 portant modification desdits arrêtés et lois (N^o 470). Continuation de la discussion générale.

Réunion d'une Section centrale (N^o 467).

28 janvier: Réunion d'une Section centrale (N^o 490).

Chambre des Députés (mois de février)

2 février: 12^e séance publique. — Prestation de serment de M. Victor Braun. — Analyse des pièces. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant modification et coordination de l'arrêté grand-ducal du 30 septembre 1939 portant institution de tribunaux arbitraux en matière de bail à loyer, de l'arrêté grand-ducal du 24 décembre 1945 et de la loi du 21 mars 1947 concernant la fixation des loyers, de la loi du 28 juin 1946 ayant pour objet de remédier à la pénurie des logements, de la loi du 30 octobre 1948 concernant la protection des personnes condamnées à déguerpir de leur logement et de la loi du 20 juillet 1950 portant modification desdits arrêtés et lois (N^o 470). Lecture et vote des articles. Renvoi du projet de loi amendé au Conseil d'Etat.

Réunion du Bureau de la Chambre.

3 février: 13^e séance publique. — Remplacement d'un membre de la Commission des Affaires sociales. — Déclaration de M. le Ministre des Affaires économiques concernant le problème des prix et des salaires.

9 février: 14^e séance publique. — Question posée au Gouvernement. — Déclaration de M. le Ministre des Affaires économiques concernant le problème des prix et des salaires. Continuation de la discussion.

10 février: 15^e séance publique. — Question posée au Gouvernement. — Déclaration de M. le Ministre des Affaires économiques concernant le problème des prix et des salaires. Continuation et fin de la discussion. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1954 (N^o 490). Rapport de la section centrale.

11 février: 16^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1954 (N^o 490). Discussion générale.

16 février: 17^e séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget

des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1954 (N^o 490). Continuation de la discussion générale.

Réunion du Bureau de la Chambre.

17 février: 18^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1954 (N^o 490). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. (Articles 1-100 du budget des recettes. — Admis.)

18 février: 19^e séance publique. — Allocution de M. le Président à l'occasion de la naissance de S. A. R. la Princesse Marie-Astrid. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1954 (N^o 490). Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses. (Articles 1-63 admis.)

Réunion de la Commission des Pétitions.

23 février: 20^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1954 (N^o 490). a) Votes rectificatifs. Budget des recettes: Art. 1^{er}, 59, 86, 87, 88, 93^{bis}; budget des dépenses: Art. 29 bis, 62 et 63. b) Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses: Section 3 (Chambre des Députés), section 7 (Justice) et section 6 (Affaires étrangères).

Réunion de trois Sections.

Réunion d'une Section centrale.

24 février: 21^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1954 (N^o 490). Adoption des articles 64 à 290 du budget des dépenses.

Réunion du Bureau de la Chambre.

25 février: 22^e séance publique. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1954 (N^o 490). Vote des articles 291 à 436 bis.

La Fête Nationale Luxembourgeoise

La veille du 23 janvier, la population des villes et des villages du pays entier s'appêtait à fêter, l'Anniversaire de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, « Jour de Fête Nationale ».

Les manifestations à Luxembourg-Ville, le 22 janvier.

Comme les années précédentes, les devantures des magasins étaient ornées des portraits de la Souveraine entourés de fleurs et des couleurs nationales. Les bâtiments publics resplendissaient sous la lumière des phares, toutes les maisons de la Ville étaient pavoisées et la vallée de la Pétrusse, pourvue d'illuminations, attirait les regards et l'admiration de tous les passants.

A 18 heures, les musiciens de la Garde grand-ducale, entourés de soldats porteurs de torches, se rangèrent devant le Palais grand-ducal, où une foule nombreuse était massée. S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, entourée de LL. AA. RR. le Prince de Luxembourg, le Grand-Duc héritier et la Princesse Elisabeth, apparut peu après au balcon tendu de velours rouge. La foule massée près du Palais accueillit les Membres de la Famille grand-ducale par des ovations chaleureuses. Après que la Musique de la Garde eut joué plusieurs œuvres luxembourgeoises, elle clôtura le programme par l'hymne national et se dirigea ensuite vers le kiosque de la Place d'Armes, où elle donna un concert en présence d'un très nombreux public. La foule, avant de se rendre à la Place d'Armes, acclama encore longuement la Souveraine.

Cette aubade de la Musique militaire, suivie de la retraite aux flambeaux, précéda le traditionnel corso lumineux qui parcourt tous les ans les artères principales de la capitale. Vers 20 heures, la population se pressa en rangs serrés le long du parcours que devait emprunter le cortège et qui a connu, chaque année encore, un grand succès.

A 21 heures, la longue rangée de chars décorés de lumières et de fleurs, représentant des motifs patriotiques et folkloriques, remonta l'Avenue de la Liberté. Pendant plus d'une heure, les chars et véhicules, suivis des Sociétés sportives et autres de la Ville et des faubourgs, musiques en tête, défilaient à travers le centre de la ville et, devant le Palais grand-ducal, où, du haut du balcon, les Membres de la Famille grand-ducale suivirent leur passage.

Parmi les divers motifs on remarquait un char représentant un berceau royal en or et blanc, vers lequel vole une cigogne portant une couronne dans son bec. Ce char, symbolisant l'heureux événement attendu dans la Famille du Grand-Duc héritier, amusa beaucoup la foule.

Lorsque le défilé fut passé, le public se dirigea en masse vers le Palais grand-ducal où, par des ovations spontanées et sans cesse répétées, il ex-

prima sa fidélité à la Souveraine et son attachement à la Famille grand-ducale. Les acclamations frénétiques montèrent vers le balcon où S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, entourée de LL. AA. RR. le Prince de Luxembourg, le Grand-Duc héritier, le Prince Charles et les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde, répondit, émue, à l'ovation enthousiaste du peuple luxembourgeois.

Après que la Famille grand-ducale eut quitté le balcon, la foule continuait à la réclamer et, l'une après l'autre, leurs Altesses Royales réapparurent à nouveau et la foule, après une nouvelle ovation, entonna l'hymne national.

Le même soir, S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'adressant aux Luxembourgeois, prononça une allocution diffusée sur les antennes de Radio-Luxembourg.

« Meng le'w Matbierger!

Den 23. Januar get eis all Jâr d'Gelééhét, fir an eiser Geschäftegkét en Ablack stöll ze stôn an eis op d'Geschécker vun der Hémecht ze besannen. De' Geschécker sôn enk mat déne vun der Dynastie verbonnen, an d'Le'wt, de' d'Letzeburger Vollek senger Grande-Duchesse entge'nt brengt, ass den Ausdrock net nemmen vun der Unhänglechkét an der Trei un d'Perso'n vun der Souveraine, mé och den Ausdrock vu sengem Wöllen, an der Freihét sei Recht op d'Liewen ze bekennen an önger Pro'f ze stellen.

Am vergangene Jâr hât d'Grande-Duchesse an de Prönz Félix dât gro'sst Gléck, d'Hochzeit ze feieren vum Prönz Jean mat der Princesse Joséphine-Charlotte vu Belgien. E frédegt Eregenes stét an der jonger Familje befir, an d'ganzt Land frét sech mat Hinnen. Domatt ass ons d'Gewössshét gin, datt an enger glécklecher Continuïté eis Onofhängegkét an eist nationalt Liewen op läng Jâren eraus an der Dynastie hire secherste Réckhalt behâle wêrden.

Dêr he'jer Frâ, de' seit Jârzentgen d'Geschécker vum Land an Hirer Hand hält, bringe mer haut aus de'fstem an dankbarem Hirz ons Wönsch fir Hirt perse'nlecht Gléck an dât vun Hirer sche'ner Familjen dûr.

An dôser Zeit vun économesche Spannungen konnt d'Letzeburger Vollek och am letzte Jâr trotz dem Réckgank vun der Produktio'n dén he'je Beschäftigungsgrad vu senger main-d'œuvre oprecht erhâlen. De' sozial Entwécklung ass a ro'ege Bunne verlâf, nei Projéen sin ausgearbecht a fêrdeg gestallt gin, de' ons ömmer me' der Situatio'n nobringen, wu jidder Letzeburger o'ni Fûrcht dem Alter entge'nt kucke kann, an och ge'nt d'Wiesselfäll vum Liewe weitme'glechst gesécher ass.

An déne nächste Me'nt ass d'Parlament viru ganz weitréchend a bedeutungsvoll Décisio'ne gestallt, an d'Chamber we'er gudd berôden,

wann se bei dénen Ausgaben, de' se ze vote'eren huet, de' ál Wo'recht net ge'f vergiessen, datt no déne fette Jâren do'tscher de' môr Jâre kommen, an datt et lichtsönneg we'er, nemmen am Ablack ze liewen an eis net schons haut fir d'Zukunft virzegesin.

Mé och op dem Gebidd vun der Aussenpolitik sti mer viru schwe'eren Aufgaben. Am Cader vum Atlantikpakt hu mer eise beschédenen Dél beigedrôn, fir de Verdédigongspotential vun déne westleche Länner me' stârk ze mâchen. D'Atlantesch Alliance war a bleiwt die best Garantie fir de Fridden an Europa, a si kann nemme gestirkt gin durch d'Bestrêwungen, de' dorop ausgin, Europa ze ènegen an enger politescher Gemeinschaft mat enger intégre'eter europäescher Arme'. Mir stin mat all onsen Nôper zum Europagedanken, a mir si berét, de'selwecht Sacrificen derfir ze brengen ewi si. An Holland ass d'Europaarme' deser Dég définitif vum Parlament gestômmt gin. So'bâl de belsche Sénat se sengerseits ugehofft huet, kônn't de Vertrag, dén d'Europaarme' virgeseit, och virun eis Chamber, an ech zweiwelen net drun, datt en och bei eis mat enger gro'sser Majorité't vote'ert get. Dât vergângent Jâr huet munech Ânnerong op der internationaler Bühn bruecht, mé ere'scht am Lâf vun desem Jâr kann et sech eraustellen, op mat engem réelle Fridden gerechent ka gin. Grad an dôsem Moment fannen an Asien an an e puer Dég zu Berlin Verhandlonge statt, op de' d'ganz Welt hir Ae gericht hält. Onsen oprichtigste Wonsch ass et, datt se derzo' beidroec sollen, der Welt nei Hoffnungen op de Fridden ze mâchen. Mé einstweilen sti mer nach an enger Welt, de' vu Misstrauen a vu Streit zersât ass. An dèr Welt ass eise Wé eis klâr virgezéhent. Et ass dén vun der Solidarité't mat déne Länner, de' fir de' nâmlecht moralesch a geséchtg Werter âstin ewe' mir. D'chrestlech Grundsetz, de Respekt vun der perse'nlecher Freihét, d'Trei zur Demokratie an dem Rechtstaat. Dir de' Gidder ze verdédegen, de' eleng d'Liewe wèrt mâchen geléwt ze gin, se mer dem Atlantikpakt mat senge militäresche Pflichte beigetrueden, se mer berét, d'Europaarme' ze stômmen an d'europäesch politesch Gemeinschaft ze ônnerzéchen. Dât bedeit, datt mer grad ewe' di âner Länner gewöss Souverainité'srechter opgi müssen. De Preis ass wahrhafteg net ze he'ch, wa mer bedenken, datt et drôm gét, d'Existenz vum Land an ons Freihéten ze secheren. An durfir se mer och berét, eis Verfassung ze änneren.

D'Verfassungswahlen sollen den 30. Mé am ganze Land stattfannen. Nach e puer Wochen a mir sti matten am Wahlkampf. Et we'er net gudd, wann do Wonne geschloe ge'wen, de' schwe'er ze héle we'eren. Well we' d'Wahlen och ômmer ausgin, et stét fest, datt d'Land och durno nemmen durch eng Koaliti'o'n vu Parteie rége'ert ka gin, an et ka kén mer et iwel huelen, wann ech haut op der Grande-Duchesse Hirem Dâg, wo' all Parteistreit ro't, d'Parteien drun

erônnern, datt iwert hirem politesche Streit d'Gemeinschaft vum Letzeburger Vollek stét, dât trotz allem sech éneg fillt an alle wésentleche Froen vun eiser nationaler Existenz. Als Regel an als Grenz vun dem Wahlkampf soll eis göllen, datt mer d'Wo'recht vu jidder Partei solle respektere'eren, datt mer net d'Personen, mé d'falsch Prinzipien solle bekämpfen, a virun allem, datt mer och am heftegste Kampf de Versöhnungswöllen am Hârz sollen droen. Dât fuerdert vun eis d'Le'wt zur Hémecht an d'Trei zu Dèr, De' mer haut mat frédégem Hârze feiern.»

Le Jour de la Fête Nationale.

La traditionnelle prise d'armes, suivie d'une parade militaire, devait marquer le début des cérémonies de cette journée.

Dans la cour de la Caserne du Saint-Esprit s'étaient rangés la Compagnie de la Garde grand-ducale avec musique, le Corps des officiers, une forte délégation de la Gendarmerie et de la Police ainsi que les Attachés militaires étrangers.

M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, arriva peu avant 10 heures et, en compagnie du Lieutenant-Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major, il passa la troupe en revue et s'inclina ensuite devant le drapeau de la Force Armée.

A 10 heures précises, tandis que la Musique de la Garde grand-ducale joua le « Wilhelmus », l'hymne de la Maison grand-ducale, LL. AA. RR. le Prince de Luxembourg, le Grand-Duc héritier et le Prince Charles, suivis de Leurs Aides de Camp, firent Leur entrée dans la cour de la Caserne. Après avoir passé en revue la garde d'honneur, Leurs Altesses Royales saluèrent les Attachés militaires et prirent place à côté d'eux.

Les deux aspirants-officiers, adjutants titulaires Eugène Meunier et Pierre Bergem furent ensuite nommés lieutenant de l'Armée et après leur prestation de serment, LL. AA. RR. le Prince de Luxembourg, le Grand-Duc héritier et le Prince Charles procédèrent à la remise de décorations à plusieurs membres de l'Armée, ainsi qu'à de nombreux gendarmes et policiers.

Leurs Altesses Royales, accompagnées des Attachés militaires étrangers, du Ministre de la Force Armée et du Chef d'Etat-Major de l'Armée, prirent place sur la tribune d'honneur et assistèrent au défilé militaire qui clôtura cette cérémonie.

A 11 heures fut chanté le Te Deum solennel à la Cathédrale de Luxembourg. LL. AA. RR. le Prince de Luxembourg, le Grand-Duc héritier et le Prince Charles furent reçus à l'entrée de la Cathédrale, aux sons du « Wilhelmus », par S. Exc. Monseigneur Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, entouré du Chapitre, qui Les accompagna ensuite vers le chœur de l'Eglise.

Leurs Altesses Royales étaient accompagnées de S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal

de la Cour, le Comte Gaston de Marchant et d'Ansembourg, M. Auguste Collart, le Comte Raymond de Marchant et d'Ansembourg, M. Guill Konsbruck et le Comte Victor de Marchant et d'Ansembourg, Chambellans en service extraordinaire, le Colonel Aloyse Jacoby, Aide de Camp honoraire de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, et les Lieutenants en 1^{er} N.-J. Prussen, P.-J. Koch et G. Frantz, Aides de Camp.

LL. AA. RR. la Princesse Elisabeth et la Princesse Marie-Adélaïde avaient déjà pris place dans la loge royale au début de la cérémonie.

Dans la grande nef de l'Eglise on remarquait les Représentants du Corps Diplomatique accrédités à Luxembourg, les Membres du Gouvernement, du Conseil d'Etat, de la Chambre des Députés, les Chefs des Administrations de l'Etat, le Collège échevinal et le Conseil communal de la Ville de Luxembourg, des délégations de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, de nombreuses personnalités du monde industriel, économique et financier, ainsi que les Représentants des Mouvements de Résistance et des Anciens Combattants étrangers et luxembourgeois avec leurs drapeaux. La Maîtrise « Sainte-Cécile » chanta le Te Deum Solennel avec le programme suivant: Paraphrase sur le « Wilhelmus », A. Leblanc; « Wilhelmus », arr. J.-P. Beicht; « Ave Verum », Mozart; « Domine salvam fac », A. Leblanc; « In te Domine », D. Heckmes; « Tantum ergo », J.-P. Schmit; « t'Hémecht », Zinnen; « Final en si b », C. Franck.

Voici la liste des Membres du Corps Diplomatique qui assistaient au Te Deum du 23 janvier 1954:

Saint-Siège:

S. Exc. R. Mgr. Ephrem Forni, Nonce Apostolique.

Mgr. Salvatore Asta, Auditeur.

Portugal:

S. Exc. M. Eduardo Vieira Leitao, Ministre.

Danemark:

S. Exc. M. Bent Falkenstjerne, Ministre.

M. Preben Arthur van der Hude, Premier Secrétaire.

France:

S. Exc. M. Pierre-Alfred Saffroy, Ministre.
M^{lle} Marcelle Campana, Conseiller.

M. Louis Pannier, Attaché d'Ambassade.

Le Colonel René Dewatre, Attaché Militaire et de l'Air.

M. Emile Vanheeghe, Attaché Commercial.

Monaco:

S. Exc. M. Maurice Lozé, Ministre.

Pologne:

S. Exc. M. Aleksander Krajewski, Ministre.

M. Josef Cywiak, Conseiller de Légation.

Suède:

S. Exc. M. Gunnar de Reuterskiöld, Ministre.

M. Bengt Akerrén, Secrétaire.

Grande-Bretagne:

S. Exc. M. Geoffrey Allehin, Ministre.

M. C. M. Anderson, Premier Secrétaire.

M. A. H. Tandy, Conseiller Commercial.

Le Colonel R. H. C. Drummond-Wolff, Attaché Militaire.

Le Group-Captain P. W. Townsend, Attaché de l'Air.

M. J. C. Petersen, Premier Secrétaire (Commercial).

M. F. B. G. Bevan, Premier Secrétaire (Information).

Pays-Bas:

S. Exc. M. Hendrik Adriaan Hooft, Ministre.

M. J. M. Devèrs, Conseiller Commercial.

Le Colonel de Cavalerie B. A. de Veer, Attaché Militaire.

M^{lle} C. J. de Roo van Alderwerelt, Attaché de Légation.

M. l'Ingénieur W. G. A. Lammers, Attaché Agricole.

Finlande:

S. Exc. M. Tapio Voionmaa, Ministre.

Tchécoslovaquie:

S. Exc. M. Jan Obhlidal, Ministre.

Espagne:

S. Exc. le Comte de Casa Miranda, Ambassadeur.

Le Marquis de Balbuena, Premier Secrétaire.

M. Juan Garcia Lomas y de Cossio, Conseiller Economique.

Inde:

S. Exc. M. Parakat Achutha Menon, Ambassadeur.

M. Shardul Bikram Shah, Premier Secrétaire.

M. N. Kesavan, Deuxième Secrétaire (Commercial).

Allemagne (République Fédérale):

S. Exc. M. le Dr Joseph Jansen, Ministre.

M. le Dr Ernst Jung, Deuxième Secrétaire.

M. Ernstheinrich Töbelmann, Attaché Comm.

M. Otto Rienermann, Attaché de Presse.

Suisse:

S. Exc. M. Henry Vallotton, Ministre.

Mexique:

S. Exc. M. le Dr Federico A. Mariscal, Ministre.

Norvège:

S. Exc. M. Otto Jacob Lange Kildal, Ministre.

M. Stig Bille, Secrétaire.

Israël:

S. Exc. M. Joseph Ariel, Ministre.

M. Zeev Avni, Deuxième Secrétaire (Affaires Commerciales).

Autriche:

S. Exc. M. le Dr Martin Fuchs, Ambassadeur.

Italie:

S. Exc. le Marquis Francesco Cavalletti di Oliveto Sabino, Ministre.

M. Franco Bobba, Premier Secrétaire.

M. le Dr Enrico Gambelli, Attaché Econom.

Union des Républiques Soviétiques Socialistes:

S. Exc. M. Victor Ivanovitch Avilov, Ambassadeur.

M. Koutchmine, Conseiller.

M. Chilov, Attaché.

Liban:

S. Exc. M. Samy El Khoury, Ministre.

Yougoslavie:

S. Exc. M. Marijan Barisic, Ministre.

Japon:

S. Exc. M. Shoji Arakawa, Ambassadeur.

Chili:

S. Exc. M. Mariano Bustos, Ministre.

M. Sergio Mora, Troisième Secrétaire.

Belgique:

S. Exc. M. Prosper Poswick, Ministre.

M. Raoul Dooreman, Conseiller de Légation.

Etats-Unis d'Amérique:

S. Exc. M. Wiley T. Buchanan, Jr., Ministre.

M. Huntington Gilchrist, Ministre, Directeur de la Mission USOM (United States of America Operations Mission).

M. Daniel Gaudin, Jr., Conseiller.

Le Lieutenant-Colonel Harry A. Schendel, Jr., Attaché Militaire adjoint.

Le Lieutenant-Colonel James H. Curry, Attaché de l'Air.

M. Robert Eisenberg, Attaché.

M. C. H. Walter Howe, Deuxième Secrétaire.

Canada:

S. Exc. M. Charles-Pierre Hébert, Ambassadeur.

M. J.-P. Erichsen-Brown, Conseiller.

Wing Commander E. L. Wurtele, Attaché Militaire et de l'Air.

M. Théo J. Monty, Secrétaire Commercial.

M. François-Xavier Houde, Troisième Secrétaire.

Venezuela:

S. Exc. M. le Dr Ramon Hernandez Ron, Ministre.

Chine:

M. S. M. Kao, Chargé d'Affaires a. i.

Roumanie:

M. Gheorghe Strat, Chargé d'Affaires a. i.

M. Vasile Cioloboc, Troisième Secrétaire.

Indonésie:

M. Sjamsu Baharsjah Glr. Datuk Radjo nan Gadang, Chargé d'Affaires a. i.

Iran:

M. Djalil Vafi, Chargé d'Affaires a. i.

M. Abbas Nayeri, Troisième Secrétaire.

M. Mohammad Ali Chokouhian, Attaché.

Turquie:

M. Semih H. Günver, Chargé d'Affaires a. i.

Argentine:

M. Jorge A. Serrano Redonnet, Chargé d'Affaires a. i.

M^{lle} Hortensia Drago, Troisième Secrétaire.

Brésil:

M. Mario Gibson Barboza, Chargé d'Affaires a. i.

M. Caio de Lima Cavalcanti, Ministre pour les Affaires Economiques.

Irak:

M. Najmed-din Hammudi, Chargé d'Affaires a. i.

Hongrie:

M. Zoltan Kovacs, Chargé d'Affaires a. i.

Egypte:

M. Osman Hamed Saad, Chargé d'Affaires a. i.

Le Colonel Mohamed Moheb Abdel-Ghaffar, Attaché Militaire.

A l'issue de la cérémonie religieuse, la foule se rendit devant le Palais grand-ducal où eut lieu, comme tous les ans, la dernière grande ovation populaire par laquelle le peuple témoigne sa fidélité et son attachement à la Souveraine et à la Famille grand-ducale.

Le son des 101 coups de canon tirés de l'ancien Fort Rumigny en l'honneur de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse gronda au-dessus de la ville à 12 heures précises, marquant ainsi la fin des cérémonies officielles.

A 13 heures eut lieu un déjeuner au Casino de Luxembourg, offert par le Gouvernement luxembourgeois en l'honneur des Représentants du Corps Diplomatique. Ce déjeuner était placé sous la présidence de M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

A l'occasion de l'Anniversaire de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, des services religieux furent célébrés dans le pays entier. Des manifestations patriotiques clôturèrent ensuite les diverses festivités qui eurent lieu dans toutes les villes et villages du Luxembourg et par lesquelles la population témoignait son attachement fidèle à la Souveraine.

Dans les pays étrangers, où le Luxembourg est représenté par des agents diplomatiques ou consulaires, la Fête Nationale fut marquée par de brillantes réceptions données par nos Représentants et auxquelles assistèrent les Membres du Corps Diplomatique accrédités dans les divers pays ainsi que les sommités du monde politique, économique, religieux et culturel.

Rappelons en outre que les colonies luxembourgeoises et les associations des étudiants luxembourgeois à l'étranger organisèrent également des banquets et des soirées patriotiques à l'occasion de l'Anniversaire de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse. Ces soirées connurent partout leur traditionnel succès.

La Naissance et le Baptême de la Princesse Marie-Astrid

Le 17 février 1954, à 19 heures 47, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse héritière a donné le jour, au Château de Betzdorf, à une petite Princesse, Qui porte le nom de Princesse Marie-Astrid.

Cette heureuse nouvelle fut annoncée par les salves traditionnelles de vingt et un coups de canon tirés dans la soirée par les artilleurs luxembourgeois.

L'annonce de la naissance fut accueillie avec allégresse tant au Luxembourg qu'en Belgique.

Au moment de Sa délivrance, Son Altesse Royale était assistée du Dr Gretsche, gynécologue, du Dr d'Huart, Médecin de la Cour grand-ducale, du Dr Spies, Chef de service honoraire de la Maternité de Bruxelles, et de M^{lle} Marie Rauen, doyenne des sages-femmes luxembourgeoises.

Le lendemain, des fleurs, des cadeaux et des télégrammes de félicitations affluèrent à la fois au Château de Betzdorf ainsi qu'au Palais grand-ducal. Le soir, la Compagnie de la Garde grand-ducale, musique en tête et escortée de flambeaux, parcourut les rues de la Capitale. Le défilé se termina par un concert patriotique à la Place d'Armes en présence d'une foule très nombreuse.

Les cérémonies du baptême furent fixées au samedi, 20 février, et en prévision de cette journée, les villes et villages du pays pavoi-sèrent aux couleurs nationales belges et luxembourgeoises. Dans la Capitale, les drapeaux flot-tèrent sur les bâtiments publics et dans toutes les rues de la ville. La plupart des magasins décorèrent leurs vitrines en y exposant des por-traits du Couple Princier entourés de drapeaux et de fleurs.

La veille du baptême, les Membres de la Famille Royale belge étaient attendus à Luxem-bourg. Le Grand-Duc héritier, accompagné du Lieutenant en Premier N. Prussen, Aide de Camp de la Grande-Duchesse, Se rendit à la la Gare de Luxembourg vers 19 heures 30, où étaient présents MM. Prosper Poswick, Ministre de Belgique à Luxembourg, ainsi que Jean Metz-dorff, Président du Conseil d'Administration des C. F. L., J.-P. Musquar, Directeur des Chemins de Fer luxembourgeois, et Théophile Herckes, Chef de Gare principal. A l'arrivée du train devant le Pavillon des Princes, S. A. R. le Grand-Duc héritier salua successivement, à Leur descente de voiture, S. M. le Roi Léopold, Ma-dame la Princesse Liliane, S. M. le Roi des Belges et les Princes Albert et Alexandre. Sous les acclamations de la foule, la Famille Royale belge prit place dans les voitures et le cortège se dirigea directement vers Betzdorf, où S. M.

la Reine Elisabeth, accompagnée de la Baronne Carton de Wiart, Dame d'honneur, était déjà arrivée par la route.

Les cérémonies du baptême eurent lieu le samedi matin, 20 février, au Château de Betz-dorf.

Peu avant la cérémonie, M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Af-faires Etrangères, et M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, signèrent l'acte de délivrance avec comme témoins M. J.-P. Mangen, Bourgmestre ff. de Betzdorf, et M. A. Lœsch, Grand Maréchal de la Cour. Un exemplaire de cet acte est destiné aux archives de l'Etat et l'autre aux archives de la Cour grand-ducale.

Vers 10 heures, les invités d'honneur se ras-semblèrent dans le grand salon. Parmi les per-sonnalités on remarquait M. Prosper Poswick, Ministre de Belgique au Luxembourg, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Victor Bod-son, Ministre de la Justice, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, M. Guill Konsbruck, Chambellan e. s. e., M. J.-P. Mangen, Bourgmestre ff. de Betzdorf, les médecins MM. Gretsche, d'Huart et Spies, M. Armand Schleich, Président de l'Association des Journalistes lu-xembourgeois, ainsi que les Suites belges et luxembourgeoises.

S. A. R. le Grand-Duc héritier fit Son entrée vers 10 heures. M. le Ministre de la Justice Lui donna alors lecture de l'acte de naissance qui fut signé ensuite de Son Altesse Royale, ainsi que du Bourgmestre de Betzdorf, du Président du Gouvernement, du Ministre de la Justice et du Grand Maréchal de la Cour.

Après que cette formalité eut été accomplie, Monseigneur Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, accompagné de Mgr. Steffen, Aumônier de la Cour, M. Jean Hengen, Chan-celier de l'Evêché, du Rév. Père Wester, des-servant de la chapelle du Château de Betzdorf, et de M. Edouard Harpes, Curé-Doyen de Betz-dorf, entra dans le salon.

Puis, les Membres des Familles Royales et Grand-Ducale pénétrèrent dans le salon pour y assister aux cérémonies religieuses. Ils furent suivis de M^{lle} Marie Rauen, doyenne des sages-femmes luxembourgeoises, qui porta la petite Princesse Marie-Astrid. La robe de baptême que porta la Princesse était en très fin linon de fil garni de dentelles de Bruxelles « point de rose » entièrement faites à la main. Le fond de la robe était en crêpe naturel blanc.

Après avoir dit les prières rituelles du bap-tême, Monseigneur l'Evêque-Coadjuteur s'adres-

sa en ces termes aux Familles Royale et Grand-Ducale :

« Madame,
Sire,
Messeigneurs,
Altesses Royales,

En ces moments heureux, où nous touchons le surnaturel, où le ciel se penche sur la terre, où nos cœurs sont ouverts plus que jamais au souffle de l'Esprit, ne nous est-il pas donné de faire nôtres les paroles de l'Auteur du "Cantique des Cantiques" : "Voici que l'hiver est fini, la pluie a cessé, les fleurs ont paru sur terre. Levez-vous, mon amie, ma toute-belle, et venez ! Montrez-nous votre visage, faites entendre votre voix ! Car votre voix est douce et votre visage rayonnant de beauté !"

C'est ainsi que Dieu le Père a fait éclore dans l'âme de cette tendre petite Princesse tous les attraits de la Rédemption et de la grâce. Elle nous apparaît dans la blancheur d'une petite fleur, annonciatrice du renouveau printanier, ravivant dans les cœurs la joie infinie de se sentir enfant de Dieu et héritier du règne céleste.

Les noms qui viennent d'être imposés à ce petit ange, ne sont-ils pas l'heureux augure d'une vie toute magnanime que nous admirons dans le royal exemple de notre Grande-Duchesse bien-aimée, Qui, main dans la main avec Monseigneur le Prince de Luxembourg, ne cesse de présider aux destinées du pays avec une noblesse sans égale, et de cette regrettée Reine, Qui, à côté de Sa Majesté le Roi Léopold, avait su rassembler autour d'Elle les suffrages unanimes de nos amis belges ?

Noble Couple Princier, en ce beau jour, le Peuple tout entier entoure avec Vous le berceau de la charmante petite Marie-Astrid, pour Vous féliciter, et supplie le Ciel, que cet enfant fasse les délices de Ses illustres parents et le bonheur du pays.

Et, à la fin de cette touchante cérémonie, nous nous adressons à Vous, ô Marie Immaculée ! La tradition d'un pays marial veut que ses enfants, après être devenus enfants de Dieu, soient aussi consacrés enfants de Marie.

Il nous est doux, en l'Année Mariale, de suivre cette pieuse coutume.

Ratifiez donc, Reine et Mère céleste, l'Acte solennel qui vient de s'accomplir et prenez sous Votre garde l'Enfant Princier Qui Vous est présenté sur les bras d'une Reine et d'un Roi.

Marie-Astrid, l'Eglise s'empresse de Vous rendre à Votre mère, Qui a hâte de Vous embrasser.

"Allez en paix et le Seigneur soit avec Vous !"

A la fin de son allocution, Monseigneur Léon Lommel signa à son tour le registre de l'Eglise, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et S. M. le Roi Léopold y apposèrent Leur signature en Leur qualité de marraine et parrain.

La Famille Royale de Belgique quitta Luxembourg au début de l'après-midi par le train pour regagner Bruxelles. Elle fut saluée à Son départ par S. A. R. le Grand-Duc héritier, sous les ovations chaleureuses de la foule.

Pour marquer la fin de cette journée, les cloches des 474 églises et chapelles du Luxembourg sonnèrent à toute volée, symbolisant la joie du pays entier à l'occasion de cet heureux événement.

La Politique Etrangère du Luxembourg

Le 23 février, à l'occasion du débat sur le projet du budget de l'exercice 1954, M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a prononcé un discours au cours duquel il a précisé la position du Gouvernement luxembourgeois en face des principaux problèmes internationaux.

La Conférence de Berlin.

La Conférence des quatre Grands à Berlin a pris fin, il y a quelques jours. Elle avait été convoquée pour résoudre les problèmes de la sécurité européenne et notamment la question allemande et la question autrichienne.

Or, le communiqué publié à l'issue de la Conférence constate que « les quatre ministres ont procédé à un échange de vues complet sur la question allemande, sur les problèmes de la sécurité européenne et sur la question autrichienne, mais ils n'ont pas été en mesure de parvenir à un accord sur ces sujets ».

En d'autres termes, le résultat de la Conférence, quant à ses principaux objectifs, a été complètement négatif. Il résulte d'autre part du même communiqué que la Conférence a été positive sous deux rapports :

D'abord en ce qui concerne l'échange d'idées sur le désarmement atomique ;

et puis en ce que les Quatre ont pu se mettre d'accord sur l'objet de la Conférence de Genève du 26 avril prochain, relatif au rétablissement de la paix en Corée et aux négociations sur le conflit indochinois. Ce sont là les seuls résultats positifs, à moins qu'on ne considère aussi comme un actif le fait que la solidarité occidentale est sortie intacte des négociations malgré les efforts pour dissocier les Alliés.

La Conférence de Berlin avait éveillé la confiance des peuples amis de la Paix. Leur déception en ce moment est grande, d'autant plus grande qu'il apparaît maintenant définitivement établi que l'U. R. S. S. ne veut faire aucune concession ni en Allemagne, ni en Autriche, et, si l'on fait abstraction de quelques changements de forme et de méthode, que depuis la mort de Staline rien n'est changé dans la politique russe.

Il est clair aujourd'hui, et les plus naïfs ne peuvent plus avoir d'illusion à ce sujet, que Moscou ne veut ni la réunification de l'Allemagne, ni la libération de l'Autriche, ni l'intégration de l'Europe, ni l'accession de l'Allemagne à un système de défense européenne, qu'il s'appelle armée européenne ou Pacte Atlantique, mais que l'U. R. S. S. veut le retrait des Etats-Unis de l'Europe qui, abandonnée à elle seule et divisée par ses séculaires divergences, se trouverait désemparée et désarmée en face d'une des Puissances les plus formidables que l'histoire ait connues.

Ceci dit, j'ai hâte d'ajouter qu'à mon avis l'échec de la Conférence, quant aux questions européennes, n'a pas augmenté le danger de guerre.

La décision des quatre Ministres des Affaires Etrangères de tenir une conférence asiatique le 26 avril prochain, est un des résultats encourageants de la Conférence de Berlin. Le feu a cessé en Corée, ce qui est l'essentiel. Même si la Conférence de Genève ne devait pas atteindre intégralement son but, elle offre l'espoir d'arriver, grâce à des compromis, à mettre fin à la guerre en Indochine.

En attendant, c'est le statu quo, c'est-à-dire que la « guerre froide » ou, si vous préférez, la « paix froide » continue avec moins d'âpreté qu'avant la mort de Staline et dans une atmosphère libérée de la tension habituelle.

Tels étaient du moins les rapports entre les négociateurs à Berlin, dont M. Bidault a pu dire : « La coexistence est maintenue vaille que vaille, chacun supportant les défauts du voisin. » Et puis, l'essentiel est qu'on continue à négocier, car s'il n'y avait plus de négociations, ce serait fatalement, à plus ou moins longue échéance, la guerre chaude.

La poursuite indéfinie de ces négociations ne devra naturellement pas avoir pour but ou pour effet d'empêcher le réarmement occidental et la mise en commun des forces défensives de l'Europe libre.

En dressant ce bilan sommaire de la Conférence de Berlin je n'ai, bien entendu, pas la moindre prétention de faire dans la grande politique, mais j'ai simplement voulu montrer à la Chambre que cette conférence n'a apporté aucun élément de nature à décider notre pays à abandonner la politique européenne que nous avons poursuivie jusqu'ici avec nos amis occidentaux et qui doit conduire à l'édification d'une Europe occidentale unie.

Ceci m'amène à vous parler d'abord de la Communauté politique européenne.

La Communauté Politique Européenne.

Les efforts des six gouvernements qui se sont engagés sur la voie d'une communauté politique européenne ont abouti au cours de l'année à des progrès importants qui nous donnent l'espoir que des solutions seront trouvées pour les principaux problèmes, grâce à un effort de bonne volonté de tous les intéressés.

Il convient de rappeler en premier lieu que l'Assemblée ad hoc de Strasbourg a remis le 9 mars 1953 aux six Ministres des Affaires Etrangères un projet de traité qu'elle avait élaboré dans un délai de six mois. Il m'est agréable de pouvoir rendre hommage au dévouement et à la compétence des membres de cette Assemblée qui ont su fournir un effort vraiment extraordinaire en accomplissant ce travail de pionnier auquel des membres de la Chambre luxembourgeoise ont participé pour une part appréciable.

Il appartenait ensuite aux gouvernements de mettre à l'étude ce projet et de constater d'abord, chacun pour soi, dans quelle mesure ces propositions pouvaient trouver l'accord des autorités responsables dans chaque pays. L'avis que j'ai recueilli à ce moment auprès de votre commission des affaires étrangères a servi de base aux positions de principe que le gouvernement a définies en vue des discussions et études entre ministres et experts des six pays.

L'état actuel des négociations se présente, dans ses grandes lignes, de la façon suivante :

Le caractère général de la Communauté a été défini dans le communiqué de Baden-Baden, disant qu'il sera créé une communauté d'Etats souverains qui, dans l'intérêt de tous, exercera les fonctions supranationales définies par les traités en vigueur ou qui pourraient résulter de traités ultérieurs.

Il résulte de cette définition que la compétence de la Communauté ne pourra pas dépasser les limites précises tracées dans les traités actuels ou futurs et qu'elle ne pourra pas être élargie sans le consentement unanime des six Etats membres.

Il y a accord que la Communauté sera ouverte à l'adhésion d'autres Etats européens qui s'engagent à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, qu'il sera établi des liens spéciaux d'association avec d'autres Etats non membres et que des liaisons très étroites devront exister entre la Communauté et le Conseil de l'Europe.

La question des attributions de la future Communauté constitue sans doute en ce moment le problème le plus difficile à résoudre. Il est entendu que la Communauté englobera, selon des modalités à déterminer, les deux communautés spécialisées du Charbon et de l'Acier et de la Défense. Il a été reconnu également que la création d'un marché commun demeure un objectif principal de nos efforts, ce marché devant être institué progressivement, tout en prévoyant les mesures de protection nécessaires pour éviter des troubles dans la vie économique et sociale des Etats.

Mais quelle sera la cadence de cette intégration progressive? Une autorité supranationale disposera-t-elle dès le début de pouvoirs de décision? Est-ce que certains secteurs économiques demeureront exclus de la compétence supranationale? Quelles seront les mesures à

prendre dans le domaine monétaire et financier? Ces questions et bien d'autres encore font en ce moment l'objet d'un examen approfondi et constituent en quelque sorte la clef du problème.

Il n'y a pas de doute qu'il existe encore entre les délégations gouvernementales de nettes divergences de vues. Des décisions de caractère politique devront être prises à ce sujet par chaque gouvernement. Conscient du fait que les Etats européens ne pourront survivre qu'en abolissant dans toute la mesure du possible les barrières politiques et économiques qui les séparent, le gouvernement luxembourgeois a marqué sa préférence à ce qu'un effort d'intégration économique soit fait dès l'entrée en vigueur de la Communauté.

Mais il convient de remarquer que les délégués luxembourgeois, au cours des négociations, ont indiqué d'une façon non équivoque que certaines garanties devraient être accordées à notre pays, notamment dans le domaine de l'agriculture et de la viticulture ainsi que dans le secteur du libre établissement et de la main-d'œuvre. Il n'est pas difficile, en effet, de démontrer que l'exiguïté du territoire national luxembourgeois justifie dans certains cas des mesures exceptionnelles. Des déséquilibres ou des troubles qui n'ont qu'un caractère local dans un grand pays et auxquels il peut être remédié sans trop de difficultés, peuvent constituer au Luxembourg un danger mortel pour la vie de la nation.

Abordant rapidement la question des institutions de la future Communauté je voudrais souligner en premier lieu l'étroite interdépendance qui existe entre le problème des attributions, dont je viens de parler, et l'aspect institutionnel. En effet, il se pourrait qu'un accord sur l'étendue de la compétence supranationale ne soit réalisé qu'au moment où chaque Etat aura la garantie d'être représenté d'une façon raisonnable et équitable dans le mécanisme commun. Cette thèse qu'avaient défendue les représentants luxembourgeois à l'Assemblée ad hoc est identique à l'attitude adoptée par le gouvernement dès les premiers pourparlers. Il semble que la tendance des négociations actuelles soit conforme à ce point de vue.

Les milieux militants de l'idée européenne rapprochent assez fréquemment aux gouvernements de vouloir réserver au profit de chaque Etat un droit de veto qui s'exercerait au sein du conseil des ministres nationaux. Or, ceci n'est précisément pas le cas. S'il est vrai que pour certaines questions bien déterminées des décisions à l'unanimité des Six devront être prévues, ce qui n'a pas pu être évité même par l'Assemblée ad hoc dans son projet, il est absolument erroné d'admettre que les gouvernements ignorent le caractère paralysant et dangereux du veto.

Entre le système de la décision unanime des Etats et celui de l'action totalement indépendante d'une autorité supranationale il existe des

solutions intermédiaires. C'est sur cette voie que se sont engagés les gouvernements en déclarant que le conseil des ministres nationaux devra constituer un des éléments essentiels de la nouvelle Communauté.

Je crois pouvoir définir la position luxembourgeoise par la formule suivante: Toutes décisions prises au sein de la Communauté dans les domaines tant législatif qu'exécutif devront en principe être portées par l'accord de la majorité des Etats membres. Des dérogations à ce principe pourront être déterminées, soit par l'exigence de l'accord unanime dans les questions absolument vitales, soit par l'octroi d'une indépendance plus large des organes supranationaux dans certains domaines.

Le gouvernement estime que, sur la base de ce principe, une coopération fructueuse et durable entre l'élément supranational et l'élément national dans la Communauté pourra être établie. Vouloir négliger le fondement solide d'une pareille coopération signifierait avant tout mettre en danger l'existence même de la Communauté naissante qui, au début, ne serait guère capable de soutenir des conflits aigus avec des institutions nationales solidement établies. Faisons preuve de réalisme en avouant que durant une période initiale la Communauté ne pourra exister qu'à condition d'être soutenue par la majorité au moins de ses membres.

Rien n'empêche évidemment qu'il soit prévu dès maintenant qu'une révision du traité dans le sens de l'autonomie plus large des organes supranationaux puisse intervenir après un certain délai. En effet, on peut admettre raisonnablement qu'après une période de rodage satisfaisante les Etats se mettront plus facilement d'accord sur l'étendue de concessions nouvelles au profit des autorités communes.

Le principe de la coopération entre l'élément national et l'élément supranational étant posé, la forme des relations entre ces éléments et la structure même des organes ne peut pas donner lieu à des difficultés insurmontables. Le gouvernement luxembourgeois se prononcera pour un mécanisme aussi simple que possible tout en tenant compte de problèmes particuliers qui existent pour l'un ou l'autre pays, tels que la représentation des territoires d'outre-mer, la multiplicité des partis politiques, etc.

Dans l'état actuel des négociations il serait prématuré d'expliquer les détails de l'organisation envisagée par les délégations gouvernementales, tant que les ministres n'auront pas pu se prononcer d'une façon plus définitive sur les projets élaborés qui souvent comprennent plusieurs alternatives. Il sera sans doute utile, le moment venu, d'en discuter au sein de la commission des affaires étrangères.

Je voudrais cependant souligner l'importance de la décision qui a été prise lors de la conférence de La Haye au mois de novembre: Dès l'entrée en vigueur du traité, la Communauté

comprendra une Assemblée élue au suffrage universel direct, afin d'assurer d'emblée le contrôle démocratique du pouvoir exécutif supranational. Ceci constitue, à mon avis, un pas vraiment décisif, une véritable pierre de touche de la bonne volonté européenne des six gouvernements. Comment imaginer en effet qu'à partir du moment où existera une pareille Chambre des Peuples commune, issue d'élections européennes directes, des considérations d'ordre national puissent entraver de façon sérieuse l'évolution dynamique de l'idée européenne?

L'existence de cette Assemblée, l'importance capitale des Communautés Charbon-Acier et de Défense sur le plan économique et budgétaire, enfin le temps nécessaire à faire mûrir successivement des solutions nouvelles, voilà à mon sentiment les meilleurs gages d'un développement irrésistible dans le sens d'une solidarité de droit et de fait des peuples de la Communauté.

C. E. D. - O. T. A. N.

Si l'on peut constater que les six pays intéressés ont, au cours de l'année passée, réalisé des progrès substantiels sur la route qui doit aboutir à la signature d'un Traité instituant une communauté politique européenne, on a par contre enregistré un certain retard en ce qui concerne la ratification d'un traité qui a déjà été signé il y a près de deux ans, et qui a été conçu de manière à pouvoir fournir une contribution importante à l'édifice européen: il s'agit du Traité de la Communauté Européenne de Défense. Lors de la Conférence de Rome en février 1953, quelques jours après que j'eus déposé à cette tribune le projet de loi portant approbation de ce traité, les six gouvernements déclaraient qu'ils entendaient soutenir le projet de la C. E. D. devant leurs Parlements en soulignant l'extrême urgence. Depuis lors, l'état d'avancement de la ratification accuse des progrès réels, mais très inégaux dans les différents pays signataires. Aux Pays-Bas, la C. E. D. est ratifiée; en Allemagne, le Parlement s'est prononcé en faveur du Traité; en Belgique, on attend très prochainement le vote du Sénat, la Chambre des Représentants ayant marqué son approbation en novembre dernier à une très large majorité. Par contre, en France et en Italie, la ratification a rencontré des difficultés dues à des facteurs multiples et variés qu'il ne m'appartient pas d'analyser. J'ai cependant la conviction que cette situation ne provient pas d'une hostilité fondamentale à l'égard du principe même de l'armée européenne; elle repose plutôt sur des hésitations d'ordre technique ou sur des éléments extrinsèques au traité lui-même.

Chez nous, le Conseil d'Etat a émis son avis le 31 juillet dernier. La Section centrale de la Chambre vient de présenter son rapport de sorte que la discussion publique peut maintenant être entamée. Le Gouvernement est confiant

que la Chambre marquera par un vote prochain sa volonté de persévérer dans la voie de la solidarité européenne.

Lors du débat sur la ratification j'aurai l'occasion de revenir sur les aspects essentiels de la C. E. D. qui, j'en reste convaincu, représente toujours le meilleur moyen d'assurer la paix en Europe en associant l'Allemagne intimement et sur un pied d'égalité à la défense de notre continent.

En attendant d'être renforcée par la mise sur pied des Forces Européennes de Défense, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a poursuivi son œuvre dans les domaines militaires et non-militaires. Les Gouvernements de l'Alliance ont réalisé des progrès notables dans leurs efforts tendant à développer la Communauté Atlantique libre pour en faire une réalité durable. Au cours de 1953, le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, de la Défense, de l'Economie et des Finances s'est réuni à deux reprises, en avril et en décembre. Dans le secteur militaire, grâce aux résultats quantitatifs déjà obtenus, l'accent a pu être mis sur l'amélioration qualitative des forces. Par un accroissement de l'efficacité des formations affectées aux Commandants Suprêmes et par la constitution de nombreuses unités de soutien, la puissance défensive de l'O. T. A. N. a été sensiblement augmentée.

Après la mort de Staline au début du mois de mars de l'année passée, le monde libre pouvait observer du côté russe des initiatives qui marquaient au moins un certain changement de tactique. Examinant la politique soviétique à la lumière de ces événements, le Conseil atlantique constatait cependant qu'on n'avait encore recueilli aucune preuve permettant de conclure à une intention des Soviets de modifier leurs objectifs ultimes. Le Conseil, fidèle à sa politique dont le but fondamental demeure la paix et la sécurité, accueillait donc avec satisfaction l'initiative des Gouvernements français, britannique et américain proposant une réunion des quatre Ministres des Affaires Etrangères à Berlin. Il y a quelques instants, je vous ai entretenu du résultat de cette conférence. Les quatorze pays de l'alliance sont unanimes à penser qu'aucun effort ne doit être négligé pour atténuer la tension et qu'il faut poursuivre sans relâche toutes les possibilités de parvenir à un accord qui puisse conduire à la paix. Chacun de ces mêmes pays aspire au jour où il pourra consacrer moins d'argent aux armements et davantage aux activités qui apporteraient un plus grand bien-être et un plus grand bonheur à ses habitants. Mais tant qu'il persistera une menace fondamentale contre la sécurité du monde libre, ce serait tourner en dérision tous les sacrifices des dernières années que de relâcher les mesures de précaution. Rien n'est encore venu atténuer en fait la menace qui continue à peser sur l'Occident, et les peuples libres doivent poursuivre leur politique de défense collective. Ils devront

être en mesure d'entretenir pendant un certain nombre d'années des effectifs et des armements de nature à pouvoir maintenir la paix en décourageant toute idée d'agression. Cette organisation à long terme de la défense pose d'importants problèmes militaires et financiers, car cet effort doit aller de pair avec l'amélioration continue de la structure économique et sociale. Dans le domaine militaire, les experts ont reçu pour tâche d'établir la structure la plus efficace des forces armées, en tenant particulièrement compte du résultat des recherches concernant les effets des armes nouvelles. Il ne faudrait cependant pas conclure que cet effort de réadaptation de la stratégie aux nouvelles données techniques conduira rapidement à une modification des nécessités financières de la défense. L'exécution des plans actuels, le maintien des forces atlantiques au niveau voulu de préparation et le remplacement du matériel démodé exigeront encore pendant une longue période un important effort financier de la part des peuples libres.

Parallèlement à l'effort militaire proprement dit, les pays membres devront encore pousser la préparation des mesures à prendre en ce qui concerne la protection civile ainsi que le contrôle et la répartition en temps de guerre des approvisionnements et des moyens de transport.

Le Ministre de la Force Armée vous dira quelle est notre situation militaire, telle quelle est apparue au cours de l'Examen Annuel de l'O. T. A. N. dont le résultat fut étudié par le Conseil en décembre dernier.

Au cours de l'année passée, notre pays a reçu la visite de plusieurs personnalités éminentes appartenant à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. C'est ainsi que les membres du Gouvernement ont eu l'occasion de s'entretenir avec Lord Ismay, Secrétaire Général de l'O. T. A. N., avec le Général Ridgway, Commandant en Chef des Forces Alliées en Europe, avec le Général Gruenther, son successeur, et avec le Général Carpentier, Commandant des Forces Terrestres du secteur Centre Europe. Dans quelques semaines, l'O. T. A. N. célébrera le cinquième anniversaire de la signature du Traité de l'Atlantique Nord. Ce traité, on ne l'a peut-être pas assez souligné jusqu'ici, est dans une très large mesure responsable de la confiance croissante du monde libre en son avenir. Les Gouvernements des quatorze pays membres sont unanimes à penser que les perspectives accrues de paix sont dues en grande partie à l'existence de l'O. T. A. N., à l'esprit d'unité qu'il a suscité et qui va sans cesse croissant, et aux efforts et aux sacrifices qui ont été accomplis. Lors de sa visite à Luxembourg, Lord Ismay a déclaré qu'il était fermement convaincu que si l'O. T. A. N. n'avait pas existé, la paix aurait été rompue au cours des trois ou quatre dernières années; et il a ajouté que si les nations qui sont unies par le Traité venaient à relâcher leur vigilance ou à desserrer les liens qui les unissent, la paix serait bientôt rompue.

A nous, l'Alliance Atlantique confère un degré de sécurité qu'aucun effort national ne pourrait jamais nous procurer. La contribution que nous devons payer, pour organiser une défense commune efficace, sera toujours très modeste, si on la compare au prix inestimable de la liberté et de la sécurité. C'est pourquoi le Gouvernement est décidé à collaborer, comme par le passé, loyalement et intimement au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Conseil de l'Europe.

En constatant les progrès qui ont été faits en ce qui concerne l'édification de l'Europe par les négociations sur la constitution de la Communauté politique européenne, de cette communauté des « six » que d'aucuns se plaisent à désigner du nom de « petite Europe », il ne faut pourtant pas perdre de vue le travail accompli au sein de l'organisation de Strasbourg. Il convient d'apprécier à leur juste valeur les efforts des « quinze » pour réaliser, dans le cadre des dispositions de l'article 1^{er} de leur Statut, « une union plus étroite entre les Membres, afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social ».

Le rôle constructif que peut jouer l'Assemblée consultative dans la poursuite de ce but, s'est reflété dans le large débat politique qui y a eu lieu au cours de la session de septembre dernier. L'activité inspiratrice de cet organe sur les travaux du Conseil en général vous est par ailleurs suffisamment connue grâce à la présence de délégués de votre Assemblée aux réunions de l'Assemblée de Strasbourg.

Aussi me bornerai-je à vous donner, au cours de cet exposé, un aperçu sur l'activité du Comité des Ministres, c'est-à-dire de l'organe exécutif du Conseil de l'Europe, dont la mission consiste à mettre en œuvre les recommandations qui lui sont adressées par l'Assemblée consultative.

A cet égard, je voudrais vous signaler tout d'abord l'entrée en vigueur de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cette Convention est entrée en vigueur le 3 septembre par le dépôt de la ratification luxembourgeoise. Ils'agit ici d'une création du Conseil de l'Europe qui constitue, à n'en pas douter, un grand pas en avant. Elle servira à renforcer l'esprit démocratique en soumettant à un contrôle international la sauvegarde des droits et des libertés des citoyens dans les pays signataires. S'il est vrai que le Grand-Duché n'a pas encore reconnu la compétence de la Commission des droits de l'homme en ce qui concerne les requêtes individuelles ni le caractère obligatoire de la Cour, c'est que, dans ces deux domaines, le Gouvernement ne voudrait pas adopter une attitude différente de celle qu'adopteront ses partenaires dans les Communautés restreintes dont jusqu'ici deux seulement ont ratifié la Convention.

Au cours de l'année 1953, d'autres projets importants du Conseil de l'Europe sont entrés dans la phase des réalisations. C'est ainsi que le 11 décembre dernier, à l'occasion de la 13^e session du Comité des Ministres à Paris ont été signés cinq Conventions et trois Protocoles qui jusqu'ici n'avaient pu atteindre ce stade du fait qu'une objection avait été soulevée par un membre contre le droit de la Sarre de signer ces actes internationaux.

L'une de ces Conventions, relative aux problèmes de l'équivalence des études secondaires, permettra aux jeunes qui veulent entreprendre des études universitaires, de se présenter à l'entrée des universités de l'un quelconque des pays membres du Conseil de l'Europe sur un pied d'égalité avec les étudiants de ce pays.

D'autres de ces Conventions et Protocoles sont relatifs à la sécurité sociale et à l'Assistance sociale et médicale. Ces actes auront pour effet d'éliminer les discriminations fondées sur la nationalité dans l'application des différentes législations sociales en accordant, dans la plus large mesure possible, aux ressortissants des Etats membres du Conseil et à certaines catégories de réfugiés les mêmes avantages que ceux dont jouissent les régnicoles dans ces pays.

Une dernière Convention qui est relative aux formalités de demande de brevets, a pour objet d'introduire, sur le plan européen, une procédure faisant disparaître les différences nationales qui ont, dans le passé, entravé la coopération dans ce domaine.

Dès que la préparation des textes sera terminée, le Gouvernement soumettra ces actes à votre approbation.

De nouveaux projets de Convention, émanant de l'initiative de l'Assemblée consultative, sont actuellement à l'étude. Différents en sont arrivés au point où les délégués des Ministres pourront en entreprendre un examen définitif.

Tous ces arrangements contractuels nés des travaux du Conseil de l'Europe aussi bien que ceux qui sont en voie de préparation, constituent des progrès réels en matière de coopération européenne dans les domaines économique, social, culturel, scientifique, juridique et administratif.

Un problème général qui préoccupa le Conseil de l'Europe en raison de son importance et de son urgence, est celui des réfugiés et des excédents de population; le problème revêt pour certains des Etats membres un caractère particulièrement douloureux.

La création de communautés restreintes amène certains à penser que le fonctionnement du Conseil de l'Europe établi sur la base de la collaboration intergouvernementale des quinze se trouve compromis. Ces craintes ne sont pas fondées. Non seulement les liens étroits entre les Etats membres du Conseil ne sont pas menacés d'être brisés par les institutions supranationales, mais de sérieux efforts sont faits en ce moment

pour les consolider. L'Assemblée consultative et le Comité des Ministres sont unanimes pour déclarer que le Conseil de l'Europe doit rester le cadre général de la politique européenne.

Afin de donner au Conseil un nouvel essor lui permettant « d'utiliser à plein » ses possibilités de coopération, le premier Secrétaire Général du Conseil avait suggéré, peu avant sa tragique mort survenue récemment, l'établissement d'un nouveau programme d'action.

En ce moment, les délégués des Ministres élaborent sur la base des propositions faites par les différents gouvernements un projet de programme qui sera soumis à l'Assemblée à sa prochaine session.

En terminant ce chapitre, je voudrais encore insister sur l'importance qu'a prise aux yeux des gouvernements le grand débat de politique étrangère qui s'est déroulé en septembre dernier devant l'Assemblée consultative. Introduit par le rapport de M. Spaak, ce débat a conduit à l'adoption de la résolution 44 définissant la politique du Conseil de l'Europe à la lumière des développements de la situation mondiale, résolution que le Président Bidault, au cours de la dernière session du Comité des Ministres, a qualifiée de « texte d'une exceptionnelle sagesse parlementaire ». Le Comité des Ministres a approuvé dans ses grandes lignes la politique générale définie dans cette résolution et exprimé son espoir sincère que l'Assemblée continuera à instituer des débats sur les questions politiques majeures, servant ainsi de guide à l'opinion publique européenne.

Plan Schuman.

En attendant la réalisation des nouvelles étapes d'intégration européenne dont je viens de vous parler, il convient de jeter un coup d'œil sur les résultats de la première expérience supranationale européenne, le Plan Schuman. Comme mon collègue des Affaires Economiques a l'intention de vous faire un exposé sur l'ensemble de l'action des institutions de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, je me contenterai d'un aperçu succinct.

Le premier marché européen fonctionne sous la direction d'une autorité supranationale à laquelle les gouvernements nationaux ont transféré leurs pouvoirs dans le domaine du charbon et de l'acier. C'est en vertu de ces pouvoirs que la Haute Autorité a demandé en premier lieu aux pays membres de supprimer les principales restrictions aux échanges (droits de douane, contingents, limitations à la délivrance des devises) ainsi que les discriminations les plus flagrantes en matière de transports et de prix des produits. Les autres décisions prises par la Haute Autorité dans le domaine des prix ont été adaptées aux conditions particulières des marchés des différents produits.

Je n'entrerai pas dans les détails techniques de ces décisions relatives au marché commun

du charbon, de la ferraille, du minerai et de l'acier. Qu'il me soit seulement permis de vous signaler qu'une réorganisation du marché du charbon et de celui de la ferraille est envisagée pour le 1^{er} avril prochain.

En ce qui concerne l'acier, l'ouverture du marché commun a fait naître une série de problèmes dont je me contenterai de citer ici les principaux: Taxe sur le chiffre d'affaires, publicité des barèmes de prix et des conditions de vente, interdiction des pratiques discriminatoires. Afin de faire disparaître l'opposition entre les barèmes publiés par les entreprises et les prix pratiqués effectivement, la Haute Autorité s'est vue obligée d'introduire récemment certaines modifications à ses décisions antérieures relatives à l'ouverture du marché commun de l'acier. Ces modifications ont eu pour but d'introduire un certain assouplissement dans les règles relatives à la publicité des barèmes tout en assurant le respect des règles de non-discrimination et d'alignement.

Si l'établissement du marché commun a donc rencontré certaines difficultés dans le domaine des prix, il faut pourtant reconnaître qu'une intensification des échanges entre les pays de la Communauté en est résultée immédiatement. C'est surtout le cas pour le volume des échanges charbonniers de la Communauté, les échanges de produits sidérurgiques étant restés peu actifs au cours des premiers mois du marché commun de l'acier.

Ainsi qu'il résulte de ce que je viens de vous dire, la Haute Autorité a réussi, au cours de sa première année d'existence, à atteindre le premier objectif fixé par le Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Nul n'avait espéré, en effet, que ce premier marché européen pourrait fonctionner à la perfection dès son établissement, et la Haute Autorité est la première à reconnaître que de grands progrès restent encore à faire dans ce domaine.

Ces progrès dans le perfectionnement du marché commun ne pourront être obtenus que s'il est possible d'harmoniser à l'avenir les objectifs généraux de la Communauté avec les objectifs ou les perspectives économiques des gouvernements nationaux.

C'est vers la fin de la période transitoire d'adaptation de cinq ans que l'action de la Haute Autorité devra pouvoir produire tous ses effets sur le marché commun. Afin d'y arriver, la Haute Autorité a l'intention de concentrer son effort sur les quatre années qui nous séparent encore du 10 février 1958. Les objectifs généraux qu'elle s'est assignés pour cette période correspondent à une production d'acier d'environ 50 millions de tonnes devant engendrer des besoins en charbon, exportations comprises, d'environ 280 millions de tonnes.

La réalisation de ces objectifs généraux ne sera possible que par de nouveaux investissements des entreprises de la Communauté.

Nous pouvons donc constater que le marché commun est une réalité en développement et que la Haute Autorité en a fixé les étapes dans le cadre de son action générale. Mais ce marché commun ne présente pas seulement des aspects économiques, mais aussi des aspects sociaux. Il est vrai que le Traité ne donne que peu de pouvoirs directs à la Haute Autorité à cet égard. Néanmoins, dans le but de veiller constamment sur les conditions de travail et de vie des travailleurs du marché commun, la Haute Autorité a été amenée à prendre également des initiatives spéciales dans le domaine social.

D'autres problèmes du travail se rapportent à la réadaptation des chômeurs et à la libre circulation de la main-d'œuvre à l'intérieur du marché commun. Dans cet ordre d'idées, le Gouvernement luxembourgeois, par l'organe du Ministre des Affaires Economiques, a demandé que le Conseil des Ministres aborde l'examen du problème de l'harmonisation des salaires et des charges sociales lié à celui de la libre circulation des travailleurs.

Après vous avoir décrit les problèmes soulevés par le fonctionnement du marché commun, il me reste à vous dire un mot de l'établissement des relations extérieures de la Communauté. Ainsi que vous le savez, celle-ci a été reconnue comme une entité nouvelle par différentes organisations internationales, telles que l'Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce (G.A.T.T.), l'Organisation européenne de Coopération économique (O.E.C.E.) et l'Organisation Internationale du Travail (B.I.T.).

Dans le domaine des relations extérieures de la Communauté, le problème majeur reste l'association avec la Grande-Bretagne. Je n'ai pas besoin de vous rappeler ici que la Communauté européenne du charbon et de l'acier a été conçue comme la première étape dans l'unification de l'Europe. C'est une communauté ouverte à tous et il est désirable de la faire aussi large que possible. La Haute Autorité a toujours estimé qu'à cette entreprise l'association de la Grande-Bretagne est nécessaire; pour cette raison, dès son entrée en fonctions, l'association entre la Communauté et le Royaume-Uni a été l'une de ses préoccupations majeures. Le 24 décembre 1953, le Président de la Haute Autorité a adressé une lettre au Gouvernement britannique l'invitant à ouvrir les négociations nécessaires pour établir des formes concrètes d'association que le Gouvernement grand-ducal désirerait aussi étroite que possible.

Le même jour a été marqué par un autre fait important dans le développement des relations extérieures de la Communauté: le Président des Etats-Unis a réaffirmé son espoir que le moyen puisse être trouvé de permettre à son pays d'aider, sous forme de prêt, la Communauté à moderniser son équipement et à développer ses ressources naturelles.

Vous serez d'accord avec moi pour constater que la Haute Autorité a fait son possible pour

ne pas décevoir les espoirs que nos peuples ont placé dans cette première tentative d'intégration européenne. Il est vrai qu'on peut dire que nous sommes encore loin d'un véritable marché commun et libre qui, certes, ne sera pas créé par une multitude de décisions souvent contradictoires. Mais il convient de ne pas négliger les nombreuses difficultés que la Haute Autorité a rencontrées sur son chemin. N'oublions pas que le marché commun est en plein développement et que le réexamen des décisions prises doit permettre à la Haute Autorité d'adapter sa politique aux nécessités du moment. Ce n'est que par le concours de toutes les bonnes volontés que nous pourrions transférer du plan national au plan européen les problèmes résultant de la vie économique de nos pays. Pour y arriver, il est nécessaire qu'une véritable mentalité européenne se forme aussi bien chez les producteurs et les consommateurs du marché commun que chez les organes directeurs de la Communauté.

BENELUX.

Dans le cadre de Benelux, l'année 1953 a été marquée par la signature de deux Protocoles qui auront une grande répercussion sur la vie économique des trois pays. Il s'agit du Protocole du 24 juillet 1953 concernant la coordination des politiques économiques et sociales et du Protocole du 9 décembre relatif à la politique commerciale signé dans cette salle-même.

Pour une bonne compréhension de la teneur de ces Protocoles et pour mieux les situer il n'est peut-être pas inutile de retracer brièvement l'évolution antérieure à la signature de ces deux Protocoles. Après l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1948, de l'Union Douanière, les efforts des autorités responsables des trois pays ont porté sur la création de l'Union Economique et notamment sur la libération des échanges entre partenaires. Le progrès dans ce domaine est naturellement déterminé par le développement économique général dans chaque pays et par l'évolution de la conjoncture mondiale. La signature du Traité de Pré-Union le 15 octobre 1949 marque une étape dans ce processus de rapprochement. Ce protocole prévoit la libération et souligne la nécessité de la coordination des politiques économiques. Au cours des quatre dernières années, la liberté des échanges inter-Benelux n'a cessé de se développer de sorte que pour quelques produits seulement des restrictions sont maintenues.

Les Protocoles du 9 mai 1947, des 21 octobre et 29 décembre 1950 ont réglementé le commerce des produits agricoles. Le système des prix minima permet la protection du marché indigène tout en accordant aux partenaires le bénéfice de la préférence sur le marché Benelux. Pour une série de produits, notre pays est habilité à prendre des mesures autonomes.

La Conférence d'Ostende du 29 juillet 1950 a précisé davantage les règles de la politique

commerciale commune et a énoncé le principe de négociations commerciales communes avec l'étranger.

La discussion du projet de Traité d'Union Economique, élaboré par une Commission ad hoc, a permis aux trois Gouvernements de faire un exposé des conditions essentielles qui doivent être remplies pour assurer le fonctionnement efficace d'une Union économique durable. A cette occasion, les autorités néerlandaises ont mis l'accent tout spécialement sur le règlement des relations monétaires entre les trois pays; ce règlement devant s'inspirer de l'idée d'un équilibre général de la balance des paiements rendant possible un paiement des déficits qui se seraient produits du fait des échanges intra-Benelux.

L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise soulignait que ces propositions n'étaient réalisables que si la collaboration sur le plan externe se développait parallèlement avec une harmonisation plus poussée dans la politique externe des partenaires.

Le Protocole du 24 juillet 1953 a jeté la base pour la coordination interne de la politique économique. Les clauses de sauvegarde qui ont été reprises dans ce protocole, ont permis de surmonter les difficultés momentanées sans entamer le principe de la libre circulation des marchandises. Depuis lors, la situation d'un certain nombre d'industries belges s'est sensiblement améliorée. Le Protocole relatif à la politique commerciale signé le 9 décembre dernier constitue le complément du Protocole du 24 juillet 1953. Il prévoit que les trois Gouvernements adopteront et poursuivront dans leurs relations économiques avec le pays tiers une politique commune en matière de commerce extérieur et de paiements. Les trois Gouvernements se sont engagés à négocier et à conclure des accords commerciaux communs au fur et à mesure des possibilités; cette politique commune devra être réalisée dans un délai qui ne peut dépasser deux ans à partir de la ratification.

L'évolution sensiblement parallèle de la situation économique et financière dans les trois pays ainsi que l'expérience acquise en matière de coordination de la politique commerciale ont permis aux Gouvernements de croire que le moment était particulièrement favorable pour faire ce nouveau pas dans la voie de l'Union Economique. Dorénavant, Benelux se présentera donc vis-à-vis du monde extérieur comme une entité aussi bien sur le plan bilatéral et multilatéral qu'à l'égard des organisations internationales traitant du commerce extérieur.

Cette évolution représente évidemment un progrès substantiel dans la voie de l'unification économique au moment où les tendances à l'intégration et à la coordination s'affirment de plus en plus et sont considérées d'un point de vue politique et économique comme les fondements indispensables d'une prospérité accrue en Europe.

Je voudrais souligner que cette forme d'intégration acceptée librement par nos trois pays n'est pas dirigée contre les intérêts des autres pays; au contraire, il ne peut être qu'avantageux pour ceux-ci d'avoir affaire à une entité économique plus vaste qui offre un débouché plus stable et plus attrayant.

Commerce Extérieur.

Plus que tout autre pays de l'Europe, le Luxembourg vit de ses exportations qui dépassent en moyenne 80 % de sa production nationale. Dans ces exportations qui sont presque entièrement de nature industrielle, la sidérurgie intervient à elle seule pour 80 à 90 %. Il paraît donc naturel que je parle en premier lieu de l'évolution de cette branche capitale de notre économie pendant l'année écoulée.

L'année 1951 et le premier semestre 1952 avaient été une période de haute conjoncture. Le deuxième semestre 1952 et l'année 1953 ont été caractérisés par une détérioration du marché de l'acier qui s'est trouvé en face d'un fléchissement simultané de la rentrée des commandes et des prix. Heureusement, cette tendance ne s'est guère accentuée et la sidérurgie espère pouvoir maintenir ses exportations dans leur ensemble à des niveaux satisfaisants. Il convient, toutefois, de signaler que nos usines ont à affronter une concurrence internationale de plus en plus forte.

J'avais signalé dans mon exposé de l'année dernière que le Gouvernement luxembourgeois avait participé à la discussion des problèmes des échanges entre l'Est et l'Ouest. Ces échanges de vues ont été fructueux et des accords commerciaux ont pu être conclus pendant le deuxième semestre 1953 avec différents pays de l'Est, notamment l'U. R. S. S., la Pologne et la Tchécoslovaquie.

Des négociations commerciales sont également envisagées avec certains autres pays de l'Europe orientale.

Il est permis d'espérer que la reprise des échanges commerciaux avec les pays situés derrière le rideau de fer influencera favorablement nos exportations des produits sidérurgiques en particulier.

Les exportations dans les autres branches industrielles sont restées plus ou moins stationnaires par rapport à 1952. Il serait vain, toutefois, de se dissimuler les difficultés croissantes auxquelles nos industries moyennes exportatrices doivent faire face tant sur le marché intérieur, qui ne se trouve protégé que par des tarifs douaniers modestes, que sur les marchés extérieurs. D'une part, les salaires, les charges fiscales élevées affaiblissent la position compétitive de la production nationale, d'autre part, le protectionnisme exagéré pratiqué par de trop nombreux pays, joint à l'aide artificielle que ces pays accordent à leurs exportateurs, affaiblissent la position concurrentielle de nos exportateurs.

Il appert de plus en plus que la politique suivie actuellement par l'U. E. B. L. en matière de financement des exportations est loin d'offrir les mêmes avantages aux exportateurs que celle pratiquée en ce domaine par la plupart des autres pays.

Aussi l'U. E. B. L. envisage-t-elle de prendre, sans renoncer à sa politique libérale, certaines mesures pour pallier l'effet des conditions anormales de la concurrence internationale.

Accords Commerciaux.

Un des meilleurs moyens pour promouvoir les échanges des marchandises consiste à conclure des accords commerciaux sur une large base avec le plus de pays possibles. Aussi l'U. E. B. L. a-t-elle intensifié au cours de l'année 1953 sa politique commerciale en négociant des accords avec les pays suivants: France, Espagne, Pologne, Tchécoslovaquie, Finlande, Norvège, Suède, Allemagne occidentale, Autriche, U.R.S.S., Mexique, Egypte, Colombie.

D'autre part, l'U. E. B. L. a favorisé la prospection de marchés nouveaux en envoyant des missions d'études dans différents pays auxquels l'U. E. B. L. n'est pas encore liée par des accords commerciaux.

Le courant des exportations des produits luxembourgeois n'a pas subi de modification sensible au cours de l'année 1953. Nos partenaires de Benelux, la Belgique et les Pays-Bas, sont demeurés le principal débouché. Ils absorbent 40 % de toutes nos exportations. La France a maintenu ses mesures de restrictions à l'importation.

L'importance de ce marché dans nos exportations, qui était de 5 % en 1947, est descendu actuellement à 0,8 %. Toutefois, le nouveau plan français d'importation envisage une libération de 30 % des échanges pour l'année 1954. Cette libération doit être poussée à 90 % dans les quatre années à venir.

Nos échanges commerciaux avec l'Allemagne ont continué à se développer favorablement dans certains secteurs.

Toutefois, les prix de nombreux produits industriels luxembourgeois ne peuvent pas concourir sur le marché allemand qui se trouve protégé, par surcroît, par un tarif douanier élevé.

Il a été encourageant, par contre, de constater que le marché allemand redevient de plus en plus un débouché intéressant pour les vins de base luxembourgeois.

Quant aux autres débouchés pour nos produits, permettez-moi d'énumérer simplement que la Suisse est intervenue en 1953 pour environ 6 %, la Grande-Bretagne pour 8,5 %, les Pays Scandinaves pour 10 % et l'Amérique du Nord pour 8,5 %.

Permettez-mois de dire encore un mot sur la 8^e Session des Parties contractantes à l'Accord Général sur les tarifs douaniers et le commerce qui s'est tenue au mois de septembre à Genève.

Le Gouvernement japonais a été invité à participer aux sessions des Parties contractantes, mais la demande d'adhésion du Japon à l'Accord Général n'a pas encore reçu une suite favorable.

A la 8^e Session, le premier rapport annuel des six Etats membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a été soumis aux Parties contractantes et examiné par un groupe de travail. Le Luxembourg était le porte-parole de la Communauté.

Les Parties contractantes ont également adopté le texte d'une déclaration qui proroge jusqu'au 1^{er} juillet 1955 la validité obligatoire des listes tarifaires annexées à l'Accord Général sur les tarifs et le commerce.

Le rapport d'un groupe de travail qui avait étudié les aspects techniques du plan français d'abaissement des niveaux des tarifs douaniers a été étudié.

Les Parties contractantes ont estimé que le rapport devait être soumis aux Gouvernements pour examen et commentaires.

Nations Unies.

Le fait le plus saillant de l'activité de l'Organisation des Nations Unies a été la conclusion d'un armistice en Corée, le 27 juillet 1953, après de longues et laborieuses négociations.

Entretemps, la question des prisonniers de guerre a reçu une solution satisfaisante et la Commission neutre du rapatriement a cessé ses fonctions.

Comme on le sait, la convention d'armistice prévoyait la réunion d'une conférence politique en vue d'assurer le règlement pacifique de la question coréenne. Les négociations préliminaires menées à Pan Moun Jom en vue de la réunion de cette conférence ont été interrompues il y a quelques mois déjà.

Pour quand aurons-nous la paix en Corée si ardemment désirée? Peut-être verrons-nous plus clair à l'issue de la Conférence de Genève. Quoiqu'il en soit, la cessation des hostilités en Corée a été un succès pour les Nations Unies.

Un autre fait encourageant a été l'élection du nouveau Secrétaire Général qui a rencontré l'approbation des cinq Grands. M. Hammarskjöld qui s'acquitte avec grande compétence de sa lourde charge et qui a su gagner ainsi la confiance de tous les Etats membres des Nations Unies, est en voie de réorganiser le Secrétariat Général, l'administration comptant plus de 3.000 employés.

En ce qui concerne les questions politiques pendantes, ni le Conseil de Sécurité, ni l'Assemblée Générale n'ont pu arriver à des solu-

tions définitives. Ainsi la tension entre Israël et les Etats arabes s'est encore accrue, sans que les Nations Unies aient pu y apporter un remède.

La proposition du Président Eisenhower, faite devant l'Assemblée Générale des Nations Unies à l'issue de la Conférence des Bermudes et tendant à la création d'un Office international de l'énergie atomique sous l'égide des Nations Unies, permettra-t-elle de trouver une issue au problème jusqu'à présent inextricable du désarmement? Il serait, malgré les échanges de vue qui ont eu lieu à Berlin, hasardeux de vouloir émettre dès à présent un pronostic pas trop optimiste, mais on peut néanmoins dire que cette idée nouvelle pourrait permettre de sortir de l'impasse.

Les temps ne semblent pas encore être venues où les Nations Unies peuvent résoudre sans difficultés les nombreux problèmes que pose la vie internationale. Mais il faut se garder d'être

trop pessimiste: l'idée d'une puissante organisation internationale est encore trop nouvelle et trop jeune, malgré le précédent de la Société des Nations, pour écarter d'un coup les conséquences des profondes différences économiques, sociales, radicales et idéologiques qui divisent le monde. On peut néanmoins espérer que dans un avenir, pas trop rapproché, il est vrai, seront atteints les hauts objectifs de la Charte sur laquelle on avait peut-être fondé un peu trop d'espoir dans l'euphorie de la victoire, des Alliés. —

Arrivé au bout de mon exposé de notre politique étrangère je redis avec force notre foi dans les organismes internationaux dont notre pays fait partie. Ces organismes sont tous basés sur la solidarité entre peuples libres et inspirés de la plus sincère volonté de paix.

Ils ne sont dirigés contre aucun autre peuple. Nous sommes fiers d'y tenir notre modeste place et d'y accomplir notre devoir de bons Européens.

M. Joseph Bech, Docteur «honoris causa» de l'Université de Louvain

Chaque année, le 2 février, l'Université de Louvain célèbre la fête de la «Sedes Sapientiae», patronne de l'Université.

Cette année, au cours d'une solennelle cérémonie académique qui eut lieu dans la grande salle des Promotions des Halles universitaires, à l'issue d'une messe célébrée en la Collégiale St.-Pierre, Monseigneur Van Waeyenbergh, Recteur magnifique de l'Université de Louvain, a remis le diplôme et l'épithète de docteur «honoris causa» à M. Joseph Bech, Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères, ainsi qu'à plusieurs autres personnalités belges et françaises, parmi lesquelles Mgr. Broeckx, ancien Sénateur, MM. Paul Durand, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Max Huber, ancien Président de la Cour Internationale de Justice de La Haye, Georges Ripert, ancien Doyen de la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut, Charles Bruneau, Professeur à la Sorbonne, et le Chanoine Fernand Claeys Bouaert, Vicaire général honoraire de Gand.

Parmi la nombreuse assistance, on remarquait M. Rivière, Ambassadeur de France, le Baron van Harinxma thoe Sloeten, Ambassadeur des Pays-Bas, M. Pfeiffer, Ambassadeur de la République Fédérale allemande, des Représentants de l'Ambassade d'Espagne et de la Légation de Suisse, le Ministre du Portugal, les Ministres belges MM. Van Zeeland, Moyersoen, Duvieusart et Segers, M. Prosper Poswick, Ministre de Belgique à Luxembourg, le Ministre de Luxembourg à Bruxelles, Mgr. van Zuylen, Evêque-

Coadjuteur de Liège, M. de Neeff, Gouverneur du Brabant, M. Roppe, Gouverneur du Limbourg, MM. Barzin, ancien Recteur de l'Université de Louvain, Kluyskens, ancien Recteur de l'Université de Gand, ainsi que de nombreuses personnalités belges et luxembourgeoises du monde politique, économique et culturel.

Mgr. Van Waeyenbergh prit la parole en premier lieu pour remercier l'assistance et saluer les futurs docteurs «honoris causa». Ensuite, M. Van Zeeland prononça le discours de réception de M. Joseph Bech, dont voici les termes:

«Nous nous sommes souvent demandés si, oui ou non, Plutarque avait menti. L'Histoire se fait-elle d'elle-même, à côté et en dehors des dirigeants politiques, par une sorte de déterminisme plus ou moins mystérieux? Ou bien les grands hommes exercent-ils sur le cours des événements une influence directe et véritable?

A ceux qui se sont rangés du côté de Plutarque, la carrière de M. Joseph Bech apporte un éclatant élément de confirmation.

Parce que le pays qu'il représente est l'un des plus petits parmi les Etats réellement indépendants, le rôle de ses dirigeants, leurs actions sur son développement et sur son bien-être apparaissent sous une lumière plus brillante encore qu'ailleurs.

Pour les hommes de notre génération, il serait difficile de détacher le nom du Grand-Duché de Luxembourg de celui de ses souverains et de ses ministres: la Grande-Duchesse et le Prince Félix, M. Dupong et M. Bech.

Comme on le dit en Amérique: « Ils ont mis leur pays sur la carte du monde. » Peut-on rêver d'un plus bel éloge, sous une forme plus simple?

Il y a 25 ans et davantage que M. Joseph Bech sert sa patrie en qualité de Premier Ministre ou de Ministre des Affaires Etrangères. C'est dire qu'il a été mêlé, non seulement comme témoin, mais encore comme acteur à toutes les entreprises — grandes, belles, tragiques ou héroïques — qui ont marqué les étapes de notre génération.

Il fut l'un des soutiens et des réorganiseurs de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

A Londres, durant la guerre, il réussit à maintenir son pays dans le groupe glorieux des nations qui luttèrent pour la liberté et la dignité de l'Homme jusqu'à la victoire.

Depuis la guerre, il dirige la coopération que le Luxembourg a apportée à tous les efforts, menés sur le plan international, pour assurer la défense de nos foyers, la protection de la Paix, le salut de la civilisation et les chances de progrès social en Occident.

Les bornes qui jalonnent cette carrière d'homme d'Etat portent des noms retentissants: Organisation des Nations Unies, Benelux, Conseil de l'Europe, Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Communauté Européenne de Défense. Et ce n'est pas fini...

Le Luxembourg compte quelques centaines de milliers d'habitants. Que sa voix ait été étendue à l'égal de celle des grands; que sa place ait été réservée, sans discrimination, sur un plan d'égalité de droit, dans les organisations mondiales et européennes: c'est là une manifestation réconfortante de la force du droit. Mais c'est aussi, vous le pensez bien, la preuve évidente que ceux qui ont parlé et agi pour ce pays, l'ont fait avec une habileté, une droiture, une ténacité, qui les honorent au plus haut point.

Et le miracle, dans tout cela, ce n'est pas tellement la réussite, ce sont les méthodes choisies pour y arriver. Car rien n'a pu ébranler la bonhomie souriante de Joseph Bech. Il est passé à travers les bouleversements, les épreuves et les succès avec le même regard pétillant de malice, le même sourire débonnaire, les mêmes histoires drôles... ou plutôt non; ici je me trompe; pas les mêmes histoires, car il ne se répète jamais, il en possède une réserve inépuisable — sans cesse renouvelées et toujours amusantes.

Mais ne vous y fiez pas. Ne croyez pas qu'il muse ou qu'il baguenaude. Il travaille, avec le sourire. Il écoute, beaucoup. Il relie avec adresse les fils épars des renseignements recueillis, il en fait une trame solide, sur laquelle il inscrit calmement, sereinement et prudemment sa propre politique.

Ses amis et partenaires eurent tôt fait de découvrir l'expérience consommée qui se cache sous ces dehors sympathiques. Et Joseph Bech,

depuis des années déjà, passe avec justice pour un Nestor de la politique internationale.

Depuis quelque vingt ans que je le connais, j'ai vu peu à peu blanchir ses cheveux — et même s'arrondir sa taille. Mais jamais je ne l'ai vu perdre sa longanimité, son équanimité, ses ressources morales ou intellectuelles. Un trait de caractère le peint tout entier: la fidélité dans l'amitié. L'histoire de sa collaboration avec son éminent ami et collègue, feu Pierre Dupong, demeurera comme le symbole des sentiments les plus élevés qui puissent unir deux hommes de cœur, attachés ensemble au service du bien public.

L'Université de Louvain ne pouvait manquer de distinguer une telle vie, où se mêlent la science politique, l'art du conducteur d'hommes, l'ampleur des vues et la profondeur de la pensée.

Joseph Bech, Docteur Honoris Causa de l'Université de Louvain, prendra rang désormais dans la galerie des grands Luxembourgeois qui, depuis les temps de Busleyden jusqu'à nos jours, ont honoré à la fois leur Pays, la civilisation chrétienne et l'Alma Mater. »

A la suite du discours de M. Van Zeeland, qui a été vivement applaudi, Mgr. Van Waeyenbergh prononça la formule de reconnaissance du nouveau titre de Docteur « honoris causa » des Sciences Politiques et Sociales et épinglea l'épithète bleue et blanche sur l'épaule de M. Joseph Bech.

Après que le même hommage eut été rendu aux autres récipiendaires, qui furent promus soit au titre de la Faculté de Droit, soit au titre de la Faculté Philosophie et Lettres ou encore au titre des Sciences Economiques appliquées, M. Bech monta à la tribune et prononça le discours suivant:

« L'épreuve du remerciement est toujours périlleuse pour le nouveau docteur honoris causa, puisqu'il doit concilier la modestie et la fierté.

Comment ne serais-je pas modeste quand je pense aux hommes illustres auxquels dans le passé votre Université a conféré le même honneur, mais comment d'autre part pourrais-je ne pas dire ma fierté de recevoir l'investiture en même temps que les savants célèbres dont vous venez d'entendre l'exposé des titres qu'ils ont à votre choix.

Ces titres rendent encore plus sensible la disproportion que je sens, en moi, entre l'honneur qui m'est fait et l'insuffisance de mes titres scientifiques.

Pour justifier l'insigne honneur que l'Université de Louvain me fait aujourd'hui, vous m'avez, Mgr. le Recteur Magnifique, heureusement adjoint en la personne de M. Paul van Zeeland un avocat dont le talent prestigieux ferait recevoir un récipiendaire encore moins digne que moi. Avoir son portrait fait par un pareil maître ne peut être que flatteur, même si on sait que l'amitié a tenu le pinceau. Il y a

un proverbe qui dit: « Quand tu as un ami borgne, regarde-le de profil. » En me portraiturant, M. van Zeeland s'est largement inspiré de ce mot.

Je serais à mon tour tenté de vous dire tout le bien que je pense de lui — il y a tant de méchants de par le monde qui disent du mal des hommes politiques — que pour une fois ils pourraient bien être autorisés à dire du bien d'eux-mêmes. Mais je renonce à le faire ici en cette Université dont il est une des gloires, pour me borner à dire bien haut en cette occasion que comme Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères M. van Zeeland n'a cessé d'être un des grands artisans de l'amitié entre nos deux pays, amitié qui trouve son expression constante dans la collaboration la plus confiante et la plus étroite de nos Gouvernements au sein des organisations internationales où le prestige et la voix de M. van Zeeland comptent à l'égal des plus grands.

En vérité, Mgr. le Recteur Magnifique, c'est l'amitié entre nos deux peuples qui est aujourd'hui à l'honneur en votre antique et glorieuse Alma Mater.

Je vous sais infiniment gré des paroles éloquentes que vous avez trouvées pour la fêter. À vous-même, Mgr. le Recteur Magnifique, à la Faculté des Sciences politiques, à l'Université entière de Louvain j'exprime ma profonde reconnaissance de m'avoir choisi pour symboliser cette amitié.

De toutes les grandes villes du royaume, aucune ne se trouve liée au Grand-Duché par des liens plus anciens et plus étroits que la vieille résidence des premiers Ducs de Brabant.

Dès sa fondation en 1426, votre Université sut attirer la jeunesse luxembourgeoise.

Et depuis que le roi Philippe II avait trouvé bon et nécessaire d'interdire aux populations des Pays-Bas la route des universités étrangères, Louvain devint l'université officielle du Duché de Luxembourg. Depuis Henricus Conradi de Luxembourg, qui y fut étudiant en 1436, jusqu'à notre Prince Charles, de la promotion de 1953, d'innombrables Luxembourgeois se sont faits inscrire aux Hautes Ecoles de Louvain.

C'est à Louvain, en cette vénérable Université, que s'est formée, pendant des siècles, dans la majorité des représentants de ses classes dirigeantes l'âme luxembourgeoise.

Durant des siècles, notre conseil provincial, notre Gouvernement d'alors, se composait d'anciens élèves de Louvain.

Et ce qui ne fut guère négligeable, comme attrait, beaucoup de paroisses et de bénéfices du pays de Luxembourg furent conférés aux élèves de Louvain, Mgr. le Recteur, par vos prédécesseurs, les doyens de l'Université.

Cela donne une idée de la place importante que votre Université occupait dans la vie publique et religieuse du Duché.

Plus d'un de nos compatriotes de son côté a marqué d'une trace honorable l'histoire de Louvain et de son Université. Nicolas Rutherins, originaire de notre Moselle, fut un des premiers chanceliers de l'Université.

Jérôme Busleiden, l'ami du grand Erasme, fonda et donna son nom au Collège des Trois Langues qui des siècles durant fut le joyau unique de la Belgique.

À cette époque, l'Université de Louvain comptait six mille étudiants accourus de tous les pays et rivalisait avec la Sorbonne parisienne.

De nos jours, elle continue à briller d'un éclat digne des plus belles pages de ses longues annales.

Ce n'est pas la première fois que j'ai l'occasion d'évoquer en ces murs vénérables les liens qui unissent l'Université de Louvain à mon pays. Comme jeune Ministre, j'ai eu l'honneur en 1921 d'apporter à l'Université l'hommage de mon pays lors de la pose de la première pierre de la Bibliothèque criminellement incendiée une première fois par l'ennemi. J'ai relu ces jours-ci les discours prononcés en cette journée de gloire par Son Eminence le Cardinal Mercier, le Président Raymond Poincaré, le Premier Ministre Carton de Wiart, Nicolas Murray, Butler et d'autres représentants des pays d'Europe et d'Outre-Mer. Ils sont tous morts. Votre Bibliothèque a été incendiée une seconde fois, et les espoirs de Paix et de Concorde exprimés lors de sa première reconstruction ont été anéantis par la seconde guerre mondiale plus cruelle et plus meurtrière encore que la première.

Mais: « Le passé est le passé. Nos yeux doivent être tournés vers l'avenir. L'histoire ne s'arrête pas, les hommes vivent d'espérance. »

Quelques mois après cette journée de réparation du 28 juillet 1921 où l'hommage du monde entier montait vers la Belgique et Louvain Martyrs, nos deux pays ont conclu entre eux une Union économique qui est venu apporter à l'amitié de cœur et d'esprit de nos peuples le complément nécessaire d'une organisation fondée sur l'intérêt commun et substituant au conflit des intérêts une collaboration féconde. C'est au sein de l'Union économique, dans le rythme journalier de leurs besoins matérielles que, depuis, nos deux peuples sentent, mesurent et voient augmenter chaque jour leur solidarité.

La mise au point de l'Union ne s'est pas faite en un jour. Comme rien n'est parfait en ce bas monde, notre Union économique n'est pas parfaite non plus. Mais elle fonctionne à la satisfaction des deux pays grâce à une compréhension réciproque et le sens des réalités économiques et politiques des hommes d'Etat belges responsables de la politique de leur pays ces dernières trente années. Parmi eux, il me plaît encore de nommer en tout premier lieu le Président van Zeeland.

L'Union a fait ses preuves dans les graves crises économiques d'entre les deux guerres que nos deux pays ont traversé avec moins de dommages que certains grands pays. Elle est sortie indemne de la guerre et de l'occupation ennemie. Aujourd'hui, elle apparaît comme un exemple exhortant et encourageant à l'Europe qui cherche si péniblement sa voie vers l'unification.

Comme c'est en ma qualité de docteur rerum politicarum que j'ai l'honneur de vous adresser la parole, il est naturel, je pense, que je vous expose très succinctement en face des problèmes qui se posent à l'Europe l'attitude de mon petit pays que ses moyens matériels limités orientent nécessairement vers la coopération internationale.

Après tant d'autres, je dis que l'Europe est devant son destin.

Elle devra s'unir ou périr.

S'unir économiquement pour ne pas étouffer dans le corset mortel des barrières douanières.

S'unir politiquement et militairement pour défendre, le cas échéant, dans les meilleures conditions possibles nos territoires, nos foyers, nos valeurs morales et spirituelles, enfin tout ce qui nous rend la vie digne d'être vécue. Les enseignements de l'histoire ont appris à notre peuple que sa liberté, sa sécurité et sa prospérité ne seront assurées que dans une communauté européenne unie par les mêmes intérêts et idéaux.

La nécessité de l'Unification de l'Europe admise, quels sont les voies et moyens qui y conduiront ?

Je ne crois pas, pour ma part, aux solutions toutes faites.

Ce n'est que sur le papier qu'il est possible de simplifier la vie des sociétés humaines et qu'on applique des solutions radicales et définitives.

Il y a quelques années, le Pape Pie XII a dit :

« L'Europe unie ne peut se bâtir sur une simple idée abstraite. Elle a pour support nécessaire des hommes vivants. »

Or, ces hommes appartiennent à des nations naturellement égoïstes, jalouses de leur souveraineté, fières de leurs particularités, sans parler de leurs ressentiments et rancœurs historiques.

Et eux-mêmes, ces millions d'Européens, à l'heure actuelle, n'aperçoivent que trop souvent au cours du constant effort que leur impose la vie que leurs intérêts matériels souvent très respectables se dressent les uns contre les autres, de pays à pays.

Grouper ces hommes et ces peuples en une fédération ou une confédération, c'est là un idéal auquel nous nous associons, mais qui demandera une longue évolution pour devenir une réalité. L'Europe ne pourra plus s'arrêter sur la route qui conduit à cet idéal, mais ce serait

un danger mortel pour l'idée même de l'unification européenne que de vouloir brûler les étapes.

Les hommes d'Etat, qui portent la lourde responsabilité de l'avenir de leurs pays, s'en rendent compte.

Les Nations Unies, le Pacte de Bruxelles, le Pacte Atlantique, le Benelux et la Communauté du Charbon-Acier sont les étapes importantes dont ils ont déjà jalonné la route vers la sécurité et l'intégration économique, en attendant l'établissement de la Communauté politique européenne entre les six pays du Plan Schuman : l'Allemagne, la France, l'Italie et les pays de Benelux.

Benelux est, je l'espère, à la veille de vaincre les dernières difficultés qui s'opposent encore à son fonctionnement intégral.

Vous vous rendez compte, Messieurs, de l'extrême complexité des problèmes qu'il y aura à résoudre pour arriver à établir un marché unique entre les six pays quand vous considérez qu'il a fallu plus de huit ans de négociations pour que trois pays voisins et amis, jouissant d'un même standing économique et social et des mêmes affinités culturelles, réussissent à mettre sur pied entre eux une Union économique. C'est qu'il est facile de définir et de décréter les grands principes généraux. Mais lorsqu'il faudra réaliser, la tâche est facilitée quand on la restreint ou bien à des régions délimitées, comme c'est le cas pour Benelux, ou bien en précisant les problèmes en délimitant les produits qui font l'objet d'accords supranationaux comme pour la Communauté du Charbon-Acier.

Le Plan Schuman est la première communauté européenne ayant à sa tête une autorité directrice supranationale. Six Etats ont transféré, sous des garanties permanentes de contrôle et de sauvegarde, des pouvoirs réels de gouvernement à cette communauté, pour remplir une mission d'une importance capitale quoique limitée dans son objet. On peut vraiment dire que c'est là une étape révolutionnaire dans l'organisation des rapports entre Etats européens. Les peuples appuient de leurs espoirs cette première expérience. Il ne faut pas que des critiques hâtives découragent les efforts de la Haute Autorité. Une fois passé le temps des hésitations et des adaptations, cette entreprise audacieuse mais nécessaire portera, j'en suis sûr, les fruits que les renoncements et les contributions, que nous avons consentis dans un esprit de solidarité européenne, nous autorisent à en attendre.

Mais il faut aussi que les organes directeurs de la Communauté du Charbon et de l'Acier soient conscients, à tout moment, de leur responsabilité et de l'importance vitale de leur œuvre dans l'intégration européenne, car de l'application que ces premiers organes supranationaux feront de la formule nouvelle, dépendra notre foi et celle de nos peuples dans l'avenir de l'Europe basé sur la solidarité.

Je suis convaincu que l'intégration de l'Europe ne pourra se faire que par l'abandon de droits souverains nationaux. Dans le Plan Schuman, nous avons accepté cette formule avec des clauses de sauvegarde précises.

Au fur et à mesure que l'idée de supranationalité s'étend aux domaines politique et militaire, notre prudence s'accroîtra.

L'Europe unie se faisant nécessairement dans l'inégalité des forces et des ressources des Etats membres de la Communauté, quelle y est la place de mon petit peuple?

Il est vrai aussi pour les peuples ce que Juvénal a dit des individus: *Haud facile emergunt quorum virtutibus obstat res angusta domi*: n'émergent pas facilement ceux aux qualités desquels s'oppose l'étroitesse de leur demeure! Plus la Communauté s'étend et plus elle enlève aux Etats de leurs droits souverains, plus les petits se sentiront à l'étroit dans leur faiblesse et plus ils seront exposés de se voir entraînés, bon gré, mal gré, dans l'orbite des grands. L'égalité théorique et juridique des Etats au sein des communautés supranationales ne nous rassure que dans la mesure où elle réserve aux petits des garanties pour la défense de leurs intérêts vitaux.

Messieurs, ce sont là des vœux qui apparaissent trop réalistes aux Européens maximalistes, mais on ne naît pas impunément dans un petit pays frontière. De cette origine il est naturel de tirer une préoccupation plus directe des réalités, un sens plus droit des nécessités qui s'imposent à un pays, s'il veut garder son intégralité matérielle et morale. Le sentiment national qui anime notre petit pays n'a rien de négatif; il exprime simplement un instinct de conservation et la volonté de garder dans l'Europe nouvelle notre individualité et les valeurs sûres et éprouvées de nos traditions. Le maintien dans l'Europe intégrée de la diversité des individualités nationales, qui librement auront consenti à faire l'union entre elles, sera sa force et la garantie de sa vitalité.

Il va sans dire qu'un pays, petit ou grand, n'a droit à une place dans la communauté des peuples européens que s'il est prêt à assumer, dans la mesure de ses moyens, les mêmes obligations et devoirs envers la Communauté que tous les Etats membres. C'est pour cela que nous avons renoncé à la neutralité désarmée que les Puissances nous avaient imposée en 1867.

C'est pour cela que nous avons adhéré au Pacte Atlantique avec ses charges militaires.

C'est pour cela encore que nous voterons dans un esprit de conciliation et de solidarité européenne la Communauté européenne de défense, malgré ses inutiles complications et dans l'espoir que le temps y apportera d'inévitables adaptations.

A vrai dire, c'est le temps qui sera notre indispensable et principal collaborateur dans la construction de l'Europe.

Natura nihili per saltum facit. Ni la science, ni la politique qui, après tout, n'est pas seulement un art, mais aussi une science expérimentale. Il y a des hommes heureux, les penseurs, les savants et les rêveurs, qui peuvent détacher leur esprit des exigences de la vie concrète et le soustraire aux influences matérielles du milieu. Mais aussi nécessaires qu'ils soient à l'humanité, ce n'est pas cette élite, petite en nombre, qui décide de la politique des pays. Le tout est de gagner la masse des citoyens moyens à notre idéal et de les amener à être d'accord à placer l'intérêt commun de l'Europe au-dessus de leurs intérêts immédiats. Car l'Europe nouvelle ne durera que quand ses racines auront pénétré dans les couches profondes des peuples européens. Nous espérons qu'un Parlement européen, composé de représentants sortis du suffrage universel, apportera à l'idée européenne le concours indispensable des opinions publiques de nos pays. C'est alors seulement que l'Europe nouvelle ne sera plus une construction artificielle de l'esprit exposée à se désagréger aux premiers remous politiques.

Monseigneur le Recteur Magnifique, Mesdames, Messieurs! Malgré l'immensité des maux qui, dans la première moitié de ce siècle, se sont abattus sur elle, l'Europe continue de vivre. Toutes ses parties saines subsistent. Pour la grande chance de l'Europe subsistent aussi ses foyers spirituels et traditionnels. J'ai le grand privilège de parler aujourd'hui dans une des plus nobles demeures de l'esprit, gardiennes des données permanentes de la valeur humaine. L'Europe s'étend jusque là où ces valeurs humaines et chrétiennes sont respectées. Vous savez les graves menaces qui pèsent sur elles. Un grand historien français a écrit ces lignes lourdes d'angoisse: « A l'heure où nous sommes, l'humanité à l'étroit sur cette planète-Terre, devenue soudain si petite, l'humanité est comme en suspens. On ne sait quoi d'extraordinaire se prépare. Le monde est aux écoutes dans une attente anxieuse. C'est vers ces lendemains, disputés entre le Crépuscule et l'Aurore, que nous nous tournons. »

Monseigneur le Recteur Magnifique, Mesdames, Messieurs! Tournons-nous avec confiance vers l'avenir. Les hommes peuvent beaucoup sur leur destinée. Rien n'est fatal et inévitable si nous restons fidèles à nos traditions et si nos peuples gardent la foi agissante dans les valeurs religieuses, morales et spirituelles qui ont fait la grandeur de notre civilisation chrétienne. »

A l'issue de la cérémonie, Mgr. Van Waeyenbergh reçut les diverses personnalités et il les convia ensuite à un déjeuner au château d'Heverlé.

La Réunion du Comité des Ministres de Benelux à Bruxelles

Le 25 février a eu lieu à Bruxelles, au siège de la Convention douanière belgo-néerlando-luxembourgeoise, la réunion du Comité des Ministres de Benelux. Y assistaient du côté luxembourgeois M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, M. Victor Bodson, Ministre des Transports, et M. Pierre Werner, Ministre des Finances. A l'issue de la réunion, le communiqué suivant a été publié:

Les principales questions à l'ordre du jour furent: la libération des transferts de capitaux; la mise en œuvre du protocole concernant le traitement national en matière d'adjudication de travaux et de fournitures et la fixation du rôle à donner à la Commission spéciale instituée par la déclaration de Knokke.

La politique commerciale.

En ce qui concerne l'exécution du protocole relatif à la politique commerciale, qui a été signé le 9 décembre 1953 à Luxembourg, le Comité des Ministres adopte diverses mesures relatives aux relations des pays de Benelux avec les pays étrangers.

Ceux-ci peuvent être divisés en trois groupes: les pays membres de l'O. E. C. E.; ceux qui appartiennent à la zone dollar et finalement ceux qui sont en dehors de ces deux aires économiques et monétaires.

A l'égard des pays membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (O. E. C. E.), les partenaires de Benelux suivront, à partir du 1^{er} mars 1954, une politique identique qui se traduira par le dépôt des listes communes de libérations et l'adoption de réglementations communes à l'importation.

Le problème du dollar.

La situation monétaire vis-à-vis de la zone dollar s'est modifiée de telle façon qu'il est possible aux pays de Benelux d'envisager l'unification de la réglementation des importations dollar. Les experts continueront l'étude du problème, afin d'adopter aussi rapidement que possible, en cette matière, un régime analogue à celui en vigueur vis-à-vis des pays de l'O. E. C. E. Le résultat de cette étude sera soumis au Comité des Ministres.

Dès avant la mise en vigueur du protocole relatif à la politique commerciale du 9 décembre 1953, les gouvernements ont reconnu la possibilité d'une attitude commune dans le domaine des relations commerciales bilatérales vis-à-vis de certains autres pays et les négociations seront préparées en commun vis-à-vis de ceux-ci.

La réunion du Comité des Ministres a pris connaissance d'un rapport préparé par la Commission des problèmes monétaires et a approuvé

le principe de la libération progressive des transferts de capitaux entre les Pays-Bas et l'U. E. B. L. selon les modalités et les méthodes proposées par les experts.

La mise en pratique de ces propositions sera assurée sans délai par la Commission des problèmes monétaires.

Les adjudications de travaux publics.

Le Comité des Ministres a pris aussi connaissance d'un rapport intérimaire présenté par les experts au sujet d'un projet de protocole concernant le traitement national en matière d'adjudications de travaux et de fournitures.

Il a plus spécialement examiné les propositions relatives à l'insertion, dans le texte de ce protocole, d'une clause de sauvegarde, ainsi qu'à l'extension de la publication des résultats des adjudications par appel restreint.

Il a arrêté les principes de cette clause de sauvegarde et a chargé les experts de déterminer des critères objectifs qui permettraient son application simple et rapide.

Renouvellement de mandat.

Le Comité des Ministres a renouvelé le mandat de la Commission spéciale, instituée par la déclaration de Knokke en date du 14 octobre 1952.

Cette commission, composée des représentants d'employeurs et de travailleurs des trois pays membres de Benelux, sera présidée, à tour de rôle, par le président du Comité économique du pays, dans lequel elle se réunit, ou son délégué. Elle sera autorisée à consulter, s'il y a lieu, des fonctionnaires dans le cadre de leurs compétences.

Cette mission est précisée et étendue comme suit:

- 1^o Poursuivre l'examen des éléments constitutifs de la politique des salaires et des prix à la lumière des principes rappelés dans le protocole de La Haye du 24 juillet 1953;
- 2^o Donner des avis à faire des suggestions concrètes et précises pour une coordination des politiques en cause;
- 3^o En outre, traiter toutes les questions spéciales dont les gouvernements participants saisiraient la commission.

Les ministres ont également procédé à un échange de vues général sur divers problèmes de politique économique et sociale présentant un intérêt pour l'Union douanière et, notamment, ils ont pris connaissance des mesures prises en application de l'art. 7 du protocole de La Haye, prévoyant des mesures de sauvegarde prises en faveur de certains secteurs industriels.

La prochaine réunion du Comité des Ministres est fixée au 20 mars à Bruxelles.

Nouvelles diverses

L'Union Interparlementaire Benelux.

Le Conseil de l'Union interparlementaire Benelux s'était réuni le 11 janvier à la Chambre des Députés, sous la présidence de M. Emile Reuter, Président de la Chambre.

Y assistaient du côté luxembourgeois: MM. Reuter, Fandel, Margue et Schaus, députés; du côté néerlandais: MM. Van der Goes, Van Naters et Wyffels, membres de la Deuxième Chambre des Etats Généraux néerlandais; du côté belge: MM. Rolin et Ronse, sénateurs, et Destenay, député, ainsi que M. Humblet, secrétaire général de l'Union interparlementaire.

Un communiqué, publié à l'issue de la conférence, annonce que le Conseil, après avoir pris connaissance du protocole signé par les trois gouvernements, le 24 juillet 1953, relativement à la création d'un Conseil interparlementaire Benelux, constate avec satisfaction que les gouvernements ont donné suite aux vœux émis à La Haye en juin 1952, au cours de la cinquième conférence de l'Union interparlementaire, mais afin d'assurer l'efficacité de l'institution projetée, estime nécessaire d'apporter au protocole certaines modifications.

A cette fin, une résolution a été transmise aux Gouvernements et Parlements des trois pays.

*

Dans une étude publiée par les Services de la C. E. C. A. concernant l'approvisionnement en acier du marché de la Communauté, il ressort que la production d'acier brut de la C. E. C. A. était respectivement de 33,8 millions de tonnes en 1937-1939, 41,8 millions de tonnes en 1952 et 39,5 millions de tonnes en 1953.

En ce qui concerne l'importance respective des différents pays membres dans la production d'acier de la C. E. C. A. en 1953, l'Allemagne y figure avec 39 %, la France et la Sarre avec 32,1 %, la Belgique et le Luxembourg avec 17,9 %, l'Italie avec 8,8 % et les Pays-Bas avec 2,2 %.

*

Exposition du livre à Paris.

A l'initiative du Syndicat des Editeurs belges, du Centre néerlandais d'exportations graphiques et de l'Association des Editeurs luxembourgeois a eu lieu à Paris, le 15 février, l'inauguration d'une exposition du livre scientifique et du livre d'art dans les pays de Benelux qui s'est tenue dans les salons de la Sorbonne. Cette cérémonie a eu lieu en présence du Baron Guillaume, Ambassadeur de Belgique, du Baron van Boetzelaer van Oosterhout, Ambassadeur des Pays-Bas, et de M. Robert Als, Ministre du Luxembourg à Paris. Parmi la nombreuse assistance on remar-

quait les personnalités de la vie universitaire, pédagogique et artistique de Paris. Rappelons que les livres exposés étaient consacrés à la philosophie, aux sciences religieuses, à l'histoire, à l'archéologie, aux beaux arts ainsi qu'aux sciences pures et appliquées, géographiques et médicales.

*

Association des Journalistes luxembourgeois.

L'Association des Journalistes luxembourgeois, réunie en assemblée générale, le 25 janvier, a nommé un nouveau comité, le mandat de l'ancien comité ayant expiré. Le nouveau comité se compose comme suit: Président: Armand Schleich («Meuse Grand-Duché»); Vice-Président: Marcel Fischbach («Luxemburger Wort»); Secrétaire: Michel Dieschbourg («Zeitung»). Comme tous les présidents sortants antérieurs, M. Prosper Schrœder a été nommé Président d'honneur.

*

Le 26 février est décédé à Grevenmacher, à l'âge de 65 ans, M. Paul Faber, premier Echevin de la Ville de Grevenmacher, Président du Conseil d'Administration de l'Imprimerie de l'Est, Directeur du «Letzeburger Journal».

Le jour de l'enterrement de M. Paul Faber, de très nombreuses personnalités s'étaient rendues à Grevenmacher pour rendre un dernier hommage au défunt. Parmi les personnalités, on remarquait M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, plusieurs délégations des Conseils communaux de la région mosellane, les représentants des Fédérations et Centrales agricoles et viticoles ainsi que des délégations de l'Association des Journalistes Luxembourgeois et de la Fédération des Patrons Imprimeurs.

*

D'après l'Annuaire statistique des Nations Unies de 1953, il ressort qu'en Angleterre l'édition de journaux par tête d'habitant était la plus élevée au monde. En effet, sur 1.000 Anglais il y avait 615 journaux en 1952, alors qu'en Suède le nombre de journaux par 1.000 habitants était de 490, au Luxembourg 447, en Islande 439, en Australie 416, en Norvège 396, en Belgique 383, au Danemark 381, en Nouvelle-Zélande 355 et aux Etats-Unis ainsi qu'au Japon 353. Il résulte donc de ces statistiques que le Luxembourg se trouve à la troisième place en ce qui concerne le nombre de journaux par tête d'habitant.

*

Le banquet traditionnel organisé chaque année par l'Amicale des Journalistes mosellans à l'occasion de la St. François de Sales a eu lieu le 31 janvier à Longeville-lez-Metz. Un grand nombre de membres et d'invités d'honneur assistaient à cette manifestation amicale. L'Association des Journalistes luxembourgeois était représentée par son Président, M. Arm. Schleich.

*

La Foire Internationale à Luxembourg.

Le 15 décembre 1953, l'« Aporex », association pour l'organisation d'expositions nationales et internationales, s'est transformée en société à responsabilité limitée portant le titre de « Société de la Foire internationale de Luxembourg ». Cette société comprend les représentants des organisations suivantes: Association des Banques et Banquiers, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Délégués des Sociétés d'Assurances, Fédération des Artisans, Fédération des Commerçants, Fédération des Négociants en Gros, Groupement des Industries sidérurgiques, Sacol.

Rappelons que la prochaine Foire Internationale aura lieu du 10 au 25 juillet et que, d'après les échos parus dans la presse, deux tiers des stands disponibles sont déjà loués de sorte que le succès habituel de la Foire Internationale de Luxembourg est déjà pleinement assuré.

*

Conférence Internationale des Transports.

Du 15 au 27 février 1954, la Commission des Transports internes de l'Organisation Internationale du Travail a tenu à Genève sa cinquième session.

En qualité de membre fondateur de ladite Commission, le Grand-Duché était représenté à cette Conférence par une délégation tripartite comprenant: 1° Comme représentants du Gouvernement: MM. Albert Clemang, Commissaire

du Gouvernement pour les chemins de fer, et Alphonse Hummer, Contrôleur pour les entreprises de transport à l'Inspection du Travail; 2° Comme représentants des employeurs: MM. Alphonse Théato, Ingénieur-chef de groupe des C.F.L., et Lucien Gloden, Président de la Section Autos et Transports de la Fédération des Commerçants; 3° Comme représentants des travailleurs: MM. Albert Bousser, Inspecteur des C.F.L., et Jean Marson, Chef d'expédition des C.F.L.

La composition de la délégation luxembourgeoise a été arrêtée par le Ministre du Travail en accord avec le Ministre des Transports après consultation des organisations représentatives des employeurs et des travailleurs intéressés.

*

Prix Michel Rodange 1954.

Pour la première fois, Radio-Luxembourg a institué cette année un prix destiné à servir les lettres luxembourgeoises et l'art radiophonique. Ce prix, qui a reçu le nom de « Grand Prix Michel Rodange », sera décerné à la suite d'un concours ouvert à toutes les personnes de nationalité luxembourgeoise. Rappelons que les trois premiers prix qui seront retenus par le jury d'après le résultat du vote des auditeurs de Radio-Luxembourg, se montent à 10.000, 5.000 et 2.500 francs.

*

Accidents de la circulation.

D'après les statistiques établies par la police routière de la Ville de Luxembourg concernant les accidents de la circulation qui se sont produits sur le territoire de la Ville au cours de l'année 1953, il y a eu au total 630 accidents de circulation, dont 12 à issue fatale, contre 724 au cours de l'année 1952, dont 4 à issue mortelle.

Nouvelles diplomatiques

Accord culturel entre le Grand-Duché et la France.

Un accord culturel a été conclu le 8 février à Luxembourg entre le Grand-Duché de Luxembourg et la France. La cérémonie de signature a eu lieu au Ministère des Affaires Etrangères. L'accord a été signé pour le Luxembourg par M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale; M. Pierre-Alfred Saffroy, Ministre de France à Luxembourg a signé pour la France. L'accord nouveau, qui remplace l'ancienne Convention culturelle du 20 avril 1923, établit une

coopération continue entre les deux pays dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. L'accord prévoit notamment l'octroi réciproque de bourses, l'établissement d'équivalences entre les études et les grades des deux pays, l'échange d'étudiants, de personnel enseignant et d'artistes, ainsi que des échanges culturels par l'organisation de conférences et de manifestations artistiques, par la diffusion de livres, par la radio et par le film. Il est constitué une Commission mixte permanente qui assurera la mise en œuvre de l'accord. L'accord entrera en vigueur, lorsqu'il aura été approuvé par les Parlements des deux pays et ratifié.

*

Répondant à une visite que M. Victor Bodson, Ministre des Transports, avait faite l'an dernier en Autriche, M. Karl Waldbrunner, Ministre des Transports autrichien, s'est rendu à Luxembourg au courant du mois de janvier où il fut l'hôte du Gouvernement luxembourgeois. Le Ministre des Transports autrichien visita les grands travaux publics exécutés ou en cours d'exécution dans le pays. Dans la soirée du 13 janvier, M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, offrit un dîner en l'honneur du Ministre autrichien. Ce dernier quitta Luxembourg le lendemain pour regagner Vienne.

*

Le 7 janvier, le Ministre du Luxembourg à Washington et Madame Le Gallais ont donné un dîner à la Légation en l'honneur du Secrétaire d'Etat et Madame John Foster Dulles. Ont pris part à ce dîner entre autres l'Ambassadeur de France et Madame Bonnet, l'Ambassadeur de Belgique et la Baronne Silvercrucys, le Sous-Secrétaire d'Etat du Commerce et Madame Williams et le Sous-Secrétaire d'Etat adjoint et Madame Murphy.

*

Le Général Carpentier à Luxembourg.

Le 12 janvier, le Général Carpentier, Commandant en chef des forces terrestres Centre Europe de l'OTAN, a fait sa première visite officielle à Luxembourg. Rappelons que c'était l'année passée que le Général avait repris le commandement de son prédécesseur le Maréchal Juin. — Après avoir déposé une gerbe devant le Monument du Souvenir, le Général Carpentier fut reçu en audience par S. A. R. Madame la Grande-Duchesse. Il eut ensuite des entretiens avec S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et avec le Lieutenant-Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major de la Force armée. — Le Général Carpentier quitta Luxembourg au cours de l'après-midi, après avoir assisté à un banquet offert en son honneur par le Gouvernement luxembourgeois.

*

S. Exc. Mgr. Van Waeyenbergh à Luxembourg.

Son Excellence Mgr. Van Waeyenbergh, Recteur Magnifique de l'Université de Louvain, fut reçu en audience, le 12 janvier, par S. A. R. Madame la Grande-Duchesse. Qui lui remit, à cette occasion, les insignes de Grand Officier du Mérite civil et militaire d'Adolphe, de Nassau. Dans la soirée du 11 janvier, Mgr. Van Waeyenbergh rencontra, dans le cadre d'une réception intime offerte en son honneur au Casino de Luxembourg, plusieurs membres de l'Amicale Luxembourgeoise des Anciens de Louvain. Le Ministre de l'Education Nationale et Madame Pierre Frieden participaient à cette réunion, afin de rendre hommage au Recteur de cette Université où une forte proportion de l'élite intellectuelle luxem-

bourgeoise reçoit chaque année sa formation universitaire. — Au cours de cette réunion, Mgr. Van Waeyenbergh donna un bref aperçu sur le développement actuel de l'Alma Mater de Louvain en rappelant que l'Université compte environ 9.200 étudiants et un corps enseignant de près de 500 professeurs. Prenant ensuite la parole au nom de l'assemblée, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, dans une brillante et spirituelle improvisation, remercia, au nom du Gouvernement, en la personne de son Recteur, l'Université de Louvain qui a donné à de nombreux Luxembourgeois l'occasion d'acquérir le meilleur de leur formation intellectuelle et professionnelle.

*

Le Dr Joseph Jansen, Ministre de la République Fédérale allemande, qui fut nommé à Luxembourg en avril 1951, a donné, le 22 février, un cocktail d'adieu auquel assistaient les Membres du Corps Diplomatique, les Membres du Gouvernement, les Représentants de la Haute Autorité et de hauts dignitaires ecclésiastiques. Le 23 février, un autre cocktail d'adieu a été organisé dans les salons de la résidence du Ministre où on remarquait la présence de nombreuses personnalités de la vie publique et privée. — Rappelons que le Ministre de la République Fédérale allemande à Luxembourg a été appelé à un poste important au Ministère des Affaires Etrangères à Bonn.

*

Le 1^{er} février eut lieu à l'Hôtel Brasseur une réception, au cours de laquelle le Colonel Wendell Blanchard, Attaché militaire à la Légation des Etats-Unis à Bruxelles, présentait son successeur, le Colonel Z. W. Moores. Les Membres du Corps Diplomatique ainsi que de nombreuses personnalités civiles et militaires assistaient à cette réception.

*

Le 1^{er} février ont été célébrées à Bouge les funérailles de M. Georges Attout, Doyen du Corps consulaire, Consul du Luxembourg à Namur et Bourgmestre de la Commune de Bouge. Les nombreuses personnalités qui étaient allées s'incliner devant la mémoire de M. Georges Attout témoignaient de l'estime générale dont jouissait le défunt.

*

S. Exc. Mgr. Ephrem Forni à Luxembourg.

Le 6 janvier, à l'occasion de sa réception comme Internonce à la Cour grand-ducale, S. Exc. Mgr. Ephrem Forni, Nonce Apostolique pour la Belgique et Internonce pour le Luxembourg, a rendu visite à Mgr. Joseph Philippe, Evêque de Luxembourg, et à Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg. Le même jour, il fit également une visite officielle à S. Exc. M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

Nouvelles de la Cour

A l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, des listes d'inscription étaient déposées au Palais à Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 7 janvier, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. Rév. Mgr. Ephrem Forni, Nonce Apostolique, qui Lui a remis les lettres l'accréditant en qualité d'Internonce Apostolique auprès de la Cour grand-ducale.

*

Le 8 janvier, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. Octave Lohest, Gouverneur de la Province de Luxembourg.

*

Le 7 janvier, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. Willy de Munck, Vice-Gouverneur honoraire de la Société Générale de Belgique, et lui a remis les insignes de Grand-Officier de l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau.

*

Le 11 janvier, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Hendrik Adriaan Hoffit, Ministre des Pays-Bas, qui Lui a présenté Mademoiselle C. J. de Roo van Alderwerelt, Attaché de Légation.

*

Le 12 janvier, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience Mgr. van Waeyenbergh, Recteur Magnifique de l'Université catholique de Louvain, et lui a remis les insignes de Grand-Officier de l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau.

*

Le 12 janvier, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ont reçu en audience le Général d'Armée Carpentier, Commandant en Chef des Forces Terrestres Alliées Centre-Europe.

*

Le 16 janvier, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Charles-Pierre Hébert, Ambassadeur du Canada,

qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le 16 janvier, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. le Dr Ramon Hernandez Ron, Ministre des Etats-Unis du Vénézuéla, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

A l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, des listes d'inscription étaient déposées au Palais à Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 22 janvier, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience S. Exc. M. Geoffrey Allechin, Ministre de Grande-Bretagne, qui Lui a présenté le Group-Captain P. W. Townsend, Attaché de l'Air.

*

Le 2 février, Son Altesse Royale Monseigneur a reçu en audience de congé le Colonel Wendell Blanchard, Attaché de l'Armée près la Légation des Etats-Unis d'Amérique.

*

Le 17 février, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. Joseph Jansen, Ministre de la République Fédérale d'Allemagne, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

A l'occasion de la Naissance de Son Altesse Royale la Princesse Marie-Astrid, des listes d'inscription étaient déposées au Palais à Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 23 février, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. Aleksander Krajewski, Ministre de Pologne, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

Le Mois en Luxembourg (mois de janvier)

3 janvier: Dans les salons du Cercle Municipal se tient le traditionnel Bazar de Charité organisé chaque année par la Croix-Rouge luxembourgeoise. LL. AA. RR. les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde visitent les nombreux stands.

Dans la salle des fêtes de la Chambre des Métiers à Luxembourg a lieu, en présence de S. A. R. le Grand-Duc héritier, la distribution officielle des diplômes de maîtrise aux nouveaux maîtres-artisans. Parmi les nombreuses personnalités qui assistent à cette cette cérémonie, on remarque M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Éducation Nationale, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Économiques, M. Pierre Werner, Ministre des Finances et de la Force Armée, M. Paul Wilwertz, Conseiller d'État, Commissaire à l'Office National du Travail, MM. René Logelin et Emile Brisbois, Conseillers de Gouvernement, Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur du Diocèse de Luxembourg, le Lieutenant-Colonel Gilson, Chef de la Gendarmerie, MM. Nicolas Rollinger et Georges Reuter, Echevins de la Ville de Luxembourg, M. Hubert Schumacher, Architecte de l'État-Directeur, M. Alphonse Weicker, Vice-Président de la Chambre de Commerce, M. Jules Hayot, Président de la Fédération des Industriels, M. A. Ruckert, Secrétaire général de la Chambre des Métiers, ainsi que les Présidents des Organisations professionnelles. Prennent successivement la parole, au cours de cette cérémonie, M. Paul Theisen, Président de la Chambre des Métiers, M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, M. Jean-Pierre Winter, Président du Commissariat du Gouvernement aux examens de maîtrise, et M. Paul Neyens, Président de la Fédération des Artisans. Ensuite, les nouveaux patrons défilent tous devant la tribune où S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier leur remet les diplômes de maîtrise.

5 janvier: A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, la musique de la Garde grand-ducale, sous la direction du Capitaine Albert Thorn, donne un concert à la Place d'Armes.

Au Théâtre Municipal, les Galas Georges Herbert présentent le grand succès du Théâtre des Capucines «Treize à Table», comédie de Marc Gilbert Sauvageon, avec le concours de Simone Renant et de Gilbert Gil et des créateurs de la pièce à Paris.

9 janvier: Au Musée de l'État sont inaugurées deux expositions, dont l'une est consacrée au Théâtre éducatif. Cette exposition a été

envoyée par la Belgique et a été réalisée dans le cadre du Traité de Bruxelles. Le second ensemble présente des peintures inspirées par le chemin de fer que des enfants de nos écoles ont exécutées pour le numéro de Noël des «Cahiers Luxembourgeois».

Les Galas Robert Karsenty de Paris présentent au Théâtre Municipal de Luxembourg le récent grand succès du Théâtre de la Renaissance «Madame Filoume», comédie d'Eduardo de Filippo, avec sa créatrice Valentine Tessier et Henri Vilbert, prix de la meilleure interprétation masculine à la Biennale de Venise 1953.

Sur invitation de l'Harmonie grand-ducale et municipale «Concordia» de Niederwiltz, les Compagnons de la Scène, sous la direction du Professeur Eugène Heinen, interprètent l'opérette «Franzi» dans la grande salle des fêtes de la nouvelle école.

Les Associations luxembourgeoises réunies des Ingénieurs, Architectes et Industriels organisent une conférence au Casino de Luxembourg, sous le patronage du Ministre des Transports et de l'Électricité, au cours de laquelle M. André Coyne, Ingénieur-Conseil privé, président du Comité français des Grands Barrages, parle de «Vingt-cinq ans consacrés à la Construction des Barrages». L'exposé est accompagné de projections lumineuses.

10 janvier: Au cours d'une conférence organisée par l'Université Populaire Catholique dans la grande salle du Carrefour M. Robert Maitriaux, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres de Saint-Louis à Bruxelles, ainsi qu'à l'Institut Universitaire des Territoires d'Outre-Mer, traite le sujet suivant: «Voulez-vous connaître votre caractère?»

Au Théâtre Municipal de Luxembourg est interprété la deuxième partie de l'Oratorio de Noël, chef-d'œuvre de Bach, par la Chorale Mixte et l'Orchestre du Conservatoire de musique, renforcé par les membres de l'Orchestre de Radio-Luxembourg.

11 janvier: Sur invitation de l'Union Royale belge, M. Léandre André donne au Casino une conférence avec projections lumineuses sur: «Navires d'autrefois et Navires d'aujourd'hui». La causerie est suivie de la projection des films «Paris-New-York» et «L'équipe invisible». En fin de séance on projette également le film du Ministère des Affaires Étrangères de Belgique sur le «Mariage princier».

Le Théâtre du Nouveau Réalisme présente au Théâtre Municipal de Luxembourg «Une Lettre Perdue» de Ion Luca Caragiale.

12 janvier: La Confédération des Classes Moyennes organise dans la salle des fêtes de la Chambre des Métiers une conférence au cours de laquelle M. A. Mitchell de la Légation du Canada à Bruxelles traite le sujet suivant: «L'essor économique et industriel au Canada».

13 janvier: Les Jeunesses Musicales d'Echternach organisent dans la salle des fêtes du Lycée classique un récital de piano avec le concours de Lucy Salles, première lauréate du concours brésilien 1953 de piano «Juventude Musical Brasileira». Lucy Salles fait actuellement une tournée en Europe de cent concerts réalisés par les Jeunesses Musicales du Brésil et la Fédération Internationale des Jeunesses Musicales.

Le Théâtre du Rideau de Bruxelles présente au Théâtre Municipal de Luxembourg «La Ménagère de Verre», pièce de Tennessee Williams, Grand Prix du Théâtre américain.

14 janvier: Dans le cadre des conférences «Exploration du Monde» organisées par le Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, le jeune explorateur Francis Mazière, ethnographe, présente et commente son film en couleurs «Chez les derniers Caraïbes». — Parti à la recherche de l'explorateur Raymond Maufrais qui, au cours d'une expédition, disparut dans le massif des Tumac-Tumac, une des régions les plus inaccessibles de la Guyane française. Francis Mazière avait vécu, au cours de son expédition dans cette région, parmi les derniers indiens caraïbes.

15 janvier: Dans le cadre des conférences organisées par l'Association de Radio-Luxembourg, M. Gehrold, ingénieur de la «Norddeutsche Mende-Werke», parle, dans la salle des conférences du Café du Commerce à la Place d'Armes, sur le sujet: «Les récepteurs de la télévision Nordmende».

A l'Ecole professionnelle d'Esch-sur-Alzette a lieu un grand concert symphonique organisé par l'Orchestre de l'Ecole municipale de Musique, sous la direction de M. Jules Spedener, avec les solistes Robert Ewen et François Soumer, lauréats de l'Ecole municipale de Musique d'Esch, ainsi que du Conservatoire royal de Bruxelles. Le bénéfice de cette soirée est destiné au Comité pour l'érection d'un monument aux morts.

16 janvier: Au cours d'une conférence organisée par les «Amitiés Françaises» dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Diekirch, Me Jean-Denis Bredin, Avocat général à la Cour d'Appel de Paris, lauréat du concours des Facultés de Droit, parle sur: «Le Procès du Roi Louis XVI».

Le Théâtre National de Belgique donne au Théâtre Municipal une représentation de la fameuse pièce de Marcel Achard «Malborough s'en va-t-en Guerre».

A Wiltz a lieu, en présence de nombreuses personnalités, le vernissage du Salon du Cercle Artistique 1953. L'exposition de Wiltz est organisée par le Syndicat d'Initiative de cette ville.

17 janvier: A Luxembourg est fêté le double centenaire de la Société de Saint Vincent de Paul en présence de Mgr. l'Evêque-Coadjuteur et d'éminents délégués des Sociétés Vincentines de Pétranger. Cette manifestation est organisée à l'occasion du centenaire de la première conférence à Luxembourg et à l'occasion du centenaire de la mort de Frédéric Ozanam, fondateur de la Société de Saint Vincent de Paul. — La journée commence par une messe pontificale célébrée en la Cathédrale par Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, et à laquelle assistent les membres du Conseil Supérieur de Luxembourg, les délégués des pays voisins, les membres actifs et honoraires, ainsi que de nombreux amis et bienfaiteurs de la Société de Saint Vincent.

18 janvier: Le Théâtre de la Ville de Trèves donne au Nouveautés-Palace à Esch-sur-Alzette une représentation de Popérette de Heinz Hentschke «Maske in Blau».

Le Skâl-Club de Luxembourg organise une causerie consacrée à l'Aviation commerciale belge, faite par M. Van Hoorebeeck, membre de la Société des Orateurs et Conférenciers de Belgique et titulaire des Palmes Académiques.

20 janvier: Les troupes réunies des Théâtres des Villes de Krefeld et Munchen-Gladbach présentent au Théâtre Municipal de Luxembourg le drame de Stefan Andres «Gottes Utopia».

21 janvier: Les Amis de la Musique organisent, au Théâtre Municipal de Luxembourg, un concert avec le concours du grand orchestre de Radio-Luxembourg et du violoniste d'origine russe Max Rostal de Londres. Le soliste interprète le Concerto de Bertol.

22 janvier: Au Théâtre Municipal a lieu le 50^e concert des Amis de la Musique de Luxembourg avec le concours du Grand Orchestre Symphonique de Radio-Luxembourg, sous la direction du maître Henri Pensis et du violoniste Max Rostal.

23 janvier: Fête Nationale Luxembourgeoise.

24 janvier: S. Exc. Mgr. Ephrem Forni, Nonce Apostolique à Bruxelles et Internonce à Luxembourg, rend une visite à la Mission Italienne d'Esch-sur-Alzette. Mgr. Ephrem Forni est accompagné de Mgr. Asta, auditeur à la Nonciature, et de M. l'Abbé Dr Jean Hengen, Chancelier de l'Evêché à Luxembourg. Parmi les nombreuses personnalités qui assistent à cette réception, on remarque S. Exc. le Marquis Francesco Cavalletti di

Oliveto Sabino, Ministre d'Italie, les Représentants de la Ville d'Esch-sur-Alzette ainsi que les autorités ecclésiastiques.

25 janvier: En présence de nombreux invités d'honneur a lieu, dans le hall de la Banque Internationale à Esch-sur-Alzette, une réception donnée à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle Agence de la Banque Internationale dans cette ville. Le nouvel immeuble a été construit sur l'emplacement de l'ancienne Agence, ouverte en 1911, et qui fut complètement démolie pour permettre la réalisation de cette construction moderne.

26 janvier: Le Grand Théâtre de Nancy présente au Théâtre Municipal « Faust », opéra en cinq actes de Charles Gounod, avec le concours de Louise Brachet, Henry Legay et Huc Santana du Théâtre National de l'Opéra.

27 janvier: La section dramatique du Lycée de Jeunes Filles et du Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette présente au Nouveautés-Palace, au cours de sa soirée dramatique et musicale, une comédie en un acte de Tchekov, intitulée: « Der Bär », et la comédie en trois actes de Marc Elter, intitulée: « Le Rat ».

29 janvier: A la tribune des « Amis de la Grèce », le Secrétaire de cette Association, M. Emile Muller, fait une conférence sur: « La chanson populaire, reflet de la vie des Grecs modernes ». La conférence a lieu dans la salle des fêtes de l'Athénée.

Dans le cycle de conférences organisées par la Commission de Rationalisation sur des sujets concernant la rationalisation dans l'artisanat, M. le Professeur Alfred Guttersohn, Directeur du « Schweizerisches Institut für gewerbliche Wirtschaft », fait une conférence dans la salle des fêtes de la Chambre des Métiers.

30 janvier: A Dudelange a lieu la cérémonie de l'inauguration de la Maison de Retraite « Prince Jean », située au nord de la Ville. S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et S.

A. R. le Grand-Duc héritier sont reçus à Leur arrivée par M. Jean Fohrmann, Député-Maire de Dudelange, et par M. Emile Ludwig, Echevin, qui Les conduisent à l'intérieur du nouveau bâtiment. Parmi la nombreuse assistance, on remarque M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, M. Nicolas Bieber, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, M. Pierre Werner, Ministre des Finances, M. Pierre Welter, Conseiller de Gouvernement, plusieurs Députés, M. Jules Salentiny, Président de la Cour Supérieure de Justice, M. Hubert Schumacher, Architecte de l'Etat-Directeur, M. Ernest Wurth, Commissaire de District, M. Auguste Wirion, Ingénieur en chef-directeur des Ponts et Chaussées, ainsi que de nombreuses autres personnalités. Après les allocutions prononcées par M. Jean Fohrmann, Député-Maire, M. Nicolas Bieber, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, et par M. Hubert Schumacher, Architecte de l'Etat-Directeur, M. Jean-Pierre Besch, Curé-Doyen, procède à la bénédiction de la Maison de Retraite. Une visite du bâtiment clôture la cérémonie officielle.

La Société de Comptabilité du Grand-Duché de Luxembourg invite à sa première conférence qui a lieu au Casino de Luxembourg et au cours de laquelle M. Paul Janssen, ing. com. U.L.B., Directeur de la S. A. Elliott-Fisher, Organization Company, traite le sujet suivant: « Les Moyens modernes d'Organisation, application des machines comptables à la comptabilité industrielle et commerciale ».

Au Théâtre Municipal, le Grand Orchestre de Radio-Luxembourg donne un concert symphonique avec le concours du pianiste André Dumortier.

Au Foyer des Ingénieurs, M. le Professeur Gueben de l'Université de Liège fait une conférence sur: « Les Méthodes de Libération de l'Energie Nucléaire ».

Le Mois en Luxembourg (mois de février)

5 février: Comme chaque année, la British-Luxembourg Society organise pendant la présente saison un cours de littérature anglaise fait par Mr. H. G. Wayment, M. A. King's College, Cambridge, Maître de conférences aux universités du Caire et d'Alexandrie, « British Council Representative » à Bruxelles. Le conférencier traite le sujet général du romantisme anglais de 1797 à 1824 au cours de cinq conférences qui ont lieu à l'Athénée de Luxembourg.

Le Théâtre de Sarrebruck joue au Nouveautés-Palace à Esch-sur-Alzette la comédie en quatre actes de Kadidja Wedekind « Eine kleine Staatsaffaire ».

6 février: Les Galas Karsenty présentent au Théâtre Municipal, avec les principaux interprètes de la pièce à Paris, le succès du Théâtre Montparnasse « La Puce à l'oreille » de Georges Feydeau.

Les Associations luxembourgeoises réunies des Ingénieurs, Architectes et Industriels organisent une conférence dans la salle de conférences de l'ARBED, au cours de laquelle M. J. Ackeret, Professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich et Directeur de l'Institut de Recherches aérodynamiques, parle sur les problèmes des vitesses supersoniques.

Dans le hall du Ministère des Travaux Publics a lieu une exposition de documentation, de gravures et d'estampes de l'époque « Luxembourg sous Louis XIV », organisée par les Archives du Gouvernement.

9 février: En présence d'un nombreux public, parmi lequel on remarque de nombreuses personnalités, Madame Verheven, Chef du Service post-pénitentiaire de l'Office de Réadaptation de Bruxelles, donne une conférence dans les salons du Casino sur le thème: « L'Importance des possibilités d'hébergement en matière de reclassement social ». Cette conférence a lieu sous l'égide du Comité national d'action contre le crime et la délinquance. S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg honore la conférence de Sa haute présence.

A la Halle d'Exposition de Limpertsberg a lieu la présentation du spectacle « Les Ballets de la Glace 1954 » avec les artistes Maxi et Ernest Baier, le Viennois Léopold Bierer, Lydia Veight, cinq fois championne allemande, Gisela Schluter, championne internationale des juniors, Robert Unger, Peter Voss, champion 1953 en course doublée, etc. En tout, la troupe comprend 120 personnes.

10 février: Le Service d'Education esthétique inaugure à l'Athénée de Luxembourg une

série de six conférences sur l'histoire de l'art, faites en luxembourgeois par M. Joseph-Em. Muller, Chargé d'Education esthétique. Ces conférences forment la suite de celles qui ont été données l'an dernier sur l'art médiéval. De nombreuses projections faites à l'aide de diapositifs exécutés par l'Office du Film scolaire illustrent chaque conférence.

11 février: Dans le cycle des conférences « Exploration du Monde », le célèbre cinéaste-explorateur Albert Mahuzier, qui a rapporté de son périple africain un film centré sur la vie des grands fauves du Congo, du Kivu et du Kénia, présente et commente dans la salle du « Carrefour » le film intitulé: « 30.000 km à travers l'Afrique ».

Au cours d'une conférence organisée par le Jeune Barreau de Luxembourg au Palais de Justice, M. Jacques Rueff, Membre de l'Institut de France, Président de Chambre à la Cour de Justice de la C. E. C. A., traite le sujet suivant: « Un grave danger: la généralisation du faux droit ».

La Société du Casino de Luxembourg organise une soirée de fantaisie et de chansons avec le concours de Magicton, Elyane Dorsay et Mouloudji, Grand Prix du Disque 1953.

12 février: Au Théâtre Municipal de Luxembourg on présente le grand gala classique « Horace », tragédie en cinq actes de Pierre Corneille, avec le concours des sociétaires de la Comédie-Française.

13 février: Le Service d'Education esthétique organise dans la salle des fêtes de l'Ecole de Grevenmacher une exposition artistique montrant des reproductions de Raphaël, Rubens, Cézanne, Renoir, etc., ainsi que de nombreux autres tableaux de moindre valeur, permettant aux visiteurs d'apprécier la différence entre ces diverses œuvres.

A la Galerie Bradtké a lieu une exposition d'œuvres de peintres français qui comprend une centaine de tableaux primés au « Quatrième Grand Prix de Peinture de Deauville ».

14 février: A Ettelbruck a lieu, en présence de M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre de l'Agriculture, la septième « Journée Paysanne » qui a débuté par l'assemblée générale de la Centrale Paysanne, à laquelle assistaient les délégués cantonaux et les représentants des fédérations affiliées. Au cours de l'après-midi, de nombreuses personnalités ainsi que des milliers d'agriculteurs assistent à cette journée qui est clôturée par une réception à l'Hôtel de Ville d'Ettelbruck.

Le Ministère de l'Education Nationale organise au Cinéma Marivaux une séance ciné-

matographique, au cours de laquelle sont présentés deux films d'art, à savoir: un film sur les œuvres du peintre flamand intitulé « Pierre Breughel l'Ancien » et un autre film, « Fenêtre ouverte », réalisé en technicolor sur les œuvres des maîtres français, anglais, hollandais et belges. Rappelons que ce dernier film a été réalisé sur la demande des cinq pays signataires du Traité de Bruxelles.

Sous les auspices de l'Université Populaire Catholique a lieu une conférence au « Carrefour » avec projections faite par le Dr J. Harpes sur « Al Bierger - a Patrizierheiser aus der Städt Letzberg ».

16 février: Au Théâtre Municipal, le Théâtre National de l'Opéra présente « L'Enlèvement au Sérail », opéra de W. A. Mozart.

18 février: Au Théâtre Municipal on présente « La Grande Kermesse », farce en six tableaux de Michel de Ghelderode, spectacle du Studio des Champs-Élysées.

19 février: Le Théâtre National de Belgique présente au Nouveautés-Palace à Esch-sur-Alzette la dernière pièce d'Arthur Miller, l'auteur de « La mort d'un commis voyageur », et qui s'appelle « La Chasse aux Sorcières ». Cette comédie est présentée le lendemain au Théâtre Municipal de Luxembourg.

A l'église protestante de Luxembourg a lieu, devant une assistance très nombreuse, une conférence de Mgr. Dr Otto Dibelius, Evêque protestant de Berlin, intitulée « Rétrospective sur un demi-siècle ».

Dans le cadre des conférences que la Commission de Rationalisation organise sur des sujets de la rationalisation dans l'artisanat, M. C. Schirmer, Docteur en Droit, Directeur de l'Ostschweizerische Bürgerschaft- und Treuhandgesellschaft für Handwerk und Detailhandel de St.-Gall, parle dans la salle des fêtes de la Chambre des Métiers sur « Les besoins financiers des entreprises artisanales ».

20 février: Sous les auspices du Comité local de l'Extension de l'U.L.B., l'Association générale des Etudiants luxembourgeois, inaugurée, dans la salle du Café Métropole-Bourse, le cycle de ses conférences académiques pour l'année 1954. La première conférence est faite par M. Marcel Barzin, Pro-recteur de l'Université libre de Bruxelles, qui traite un problème relevant de l'histoire des idées ayant eu en France, aux XVII^e et XVIII^e siècles, des répercussions multiples d'ordre religieux, social et politique.

Dans la Halle de Limpertsberg a lieu le vernissage de l'Exposition de l'Habitation organisée par la Société nationale des habitations à bon marché. Cette exposition est placée sous le haut patronage du Grand-Duc héritier et sous les auspices de la Ville de

Luxembourg. De très nombreuses personnalités assistaient à cette cérémonie. Parmi elles on remarque notamment M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, et M. Pierre Werner, Ministre des Finances. Rappelons que le programme de cette exposition est complété par une série de conférences qui ont lieu chaque soir, du 20 au 27 février, dans la salle des conférences de l'exposition. La première conférence, placée sous le patronage de la Haute Autorité, est faite par M. Giuseppe Glisenti, Directeur de la division des problèmes de travail auprès de la Haute Autorité, sur le sujet: « Le Problème des Maisons ouvrières dans la C. E. C. A. ». La deuxième conférence, placée sous le patronage de l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels, est faite par M. Jan Van Ettinger, Directeur général de Bouwcentrum, Rotterdam, sur: « Wohnen und Bauen ». Le lendemain, M. Pierre Merten, Echevin des Travaux publics de la Ville de Bruxelles, parle de « L'assainissement des taudis ». Cette conférence est placée sous le haut patronage du Ministère de la Famille. A l'issue de cette conférence, des allocutions sont prononcées par MM. les Ministres Pierre Frieden et Pierre Werner, par M. le Bourgmestre Emile Hamilius et par le Directeur de la S.N.H. B.M., M. Bob Frommes. La conférence suivante, placée sous le patronage de la Fédération des Industriels luxembourgeois, est donnée par M. Georges Pilliet, Directeur du Centre national pour l'amélioration de l'habitation, Secrétaire général de la Commission des logements du Conseil national du Patronat français, sur: « L'aide patronale et le logement en France ». Sous le patronage de l'Action familiale, M. Jules Maurizio de Bâle traite le sujet suivant: « Der Siedlungsbau in der Schweiz ». L'avant-dernière conférence est faite par le Professeur Dr Reiher, Chef de l'Institut pour la physique technique de Stuttgart, sur: « Der Stand der Bauphysik im heutigen Wohnungsbau ». Cette conférence est placée sous le patronage de l'Ordre des architectes. La dernière conférence, placée sous le patronage de la Chambre des Métiers, est faite par M. Erwin Braun, Architecte d'intérieur, Chef de la coopérative « Basler Möbelhandwerk », sur: « Behagliches Wohnen durch neuzeitliche, handwerkliche Möbel ».

22 février: Au Casino de Luxembourg a lieu la réunion plénière du Conseil luxembourgeois du Mouvement Européen, à laquelle toutes les organisations affiliées (Union des Fédéralistes luxembourgeois, Mouvement socialiste pour les Etats-Unis d'Europe, Nouvelles Equipes Internationales, Ligue Européenne de Coopération Economique, Jeunesses Fédéralistes Luxembourgeoises et les diverses associations professionnelles) sont représentées par de fortes délégations.

23 février: Monseigneur Macrionitis, Archevêque d'Athènes, qui fait une tournée en Europe pour remercier la population des divers pays pour les dons généreux à la Grèce lors de la catastrophe qui a si durement éprouvé les Iles Ioniennes, est reçu par les « Amis de la Grèce ». Devant ce cercle d'auditeurs, Mgr. Macrionitis parle de la situation actuelle des Iles Ioniennes après le grand séisme survenu le 12 août 1953.

24 février: Au Théâtre Municipal a lieu la représentation de la Comédie de Bâle « Intimités », comédie de Noël Coward, avec Léopold Biberty et Blanche Aubry.

25 février: Sous les auspices des Amitiés Françaises, M. Jean-Louis Bovy fait une confé-

rence au Casino de Luxembourg sur le thème: « Balzac et le roman policier ».

27 février: A Esch-sur-Sûre a lieu, en présence de M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics, M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, ainsi que de nombreuses personnalités, l'inauguration officielle d'un tunnel d'une longueur de 75 mètres et dont les dimensions sont de 11 x 7,50 mètres. Le percement de ce tunnel a été rendu nécessaire par la construction imminente du barrage de la Haut-Sûre.

Les Galas Georges Herbert présentent au Théâtre Municipal de Luxembourg « La Machine Infernale » de Jean Cocteau, avec le concours de Jean Marais, Louise Comte, sociétaire de la Comédie-Française, et Marguerite Vavadski.